

**Université  
des Antilles**



**Procès-verbal du Conseil  
d'Administration**

**Du 14 mars 2023**

## Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PRESIDENT UA		P
	DANIEL	Justin	PR	972	A
	DUFLO	Suzy	PR	971	Procuration C.ROOS
	JOSEPH	Philippe	PR	972	P
	ROMANA	Laurence	PR	971	P
	ROOS	Christophe	PR	972	P
Collège B : 6	ARTHERON	Axel	MCF	972	P
	CASSIN	Laura	MCF	971	P
	DORVILLE	René	MCF	972	P
	HUNEL	Philippe	MCF	972	P
	RAUZDUEL	Sainte-Croix	MCF	971	Procuration M.GEOFFROY
	ODACRE	Elisabeth	MCF	971	Procuration P.JOSEPH
IATOS : 4	AUDEBERT	Christophe	BIATSS	971	P
	CARDOU	Leila	BIATSS	972	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Étudiants : 4	COLONNETTE	Allan	Étudiant	972	Procuration L.CARDOU
	DEROCHE	Janis	Étudiant	971	Procuration R.GABOURG
	DESIR	Melvine	Étudiante	971	P
	GABOURG	Raïssa	Étudiant	971	P
Personnalités Extérieures : 10	CHAMMAS	Charles	CTM	972	P
	CORENTHIN	Laurence	Personnalité extérieure	971	Procuration R.DORVILLE
	DEBS	Gladys	Personnalité extérieure	971	Procuration B.HARAL
	DURIMEL	Harry	Ville PAP	971	A
	CARAZZO	Guillaume	IPGP-OVSM	972	P
	FRANCIL	Olympe	Personnalité extérieure	972	P
	GABUT	Christophe	Ville Schœlcher	972	P
	GALLY	Sandra	Personnalité extérieure	972	Procuration A.ARTHERON
	LERUS	Chantal	Région Guadeloupe	971	Procuration L.CASSIN
	VLASTELIC	Ivan	IPGP-OVSG	971	Procuration G.CARAZZO
Invités de droit	CRAIPEAU	Nicolas	Représentant rectorat	971	P
	SABIN	Fernand	Représentant rectorat	972	P
	JEAN-ALEXIS	Celia	VP Pole	971	P
	MANYRI	Laurent	VP Pole	972	P
	LOPEZ	Marie-Laure	DGS	Administration générale	P
	HANOT	Boris	DGAS	Administration générale	A
	D'ARBAUD	Keila	RAF Pôle	971	P
	ERUAM	Fiona	RAF Pôle	972	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration générale	P
	CYRILLE	Catherine	Agent comptable	Administration générale	P
	SOLVIGNON	Genevieve	DRH	Administration générale	P
	AUORE	Guyène	VP CFVU	971	P
	CHALI	Jean-Georges	VP CFVU	972	A
	RIPPON	Carl	VP Étudiant		A
	ARMOUGON	Audrey	Assistante président	Administration générale	P
	KARIOUA	Cassandra	DAJ	Administration générale	P
	MOPHOU	Gisèle	VP CR	971	P
	HELMANY	Michèle	Commissaire aux comptes		P

## Comité d'administration du 14 mars 2023

### *Salle des conseils – PUR Martinique*

#### Ordre du jour :

- 1) **Propos liminaires du président**
- 2) **Affaires ressources humaines - année 2023**
  - a) Critères relatifs aux congés pour projet pédagogique
  - b) Lignes directrices de gestion – RIPEC - C3
  - c) Campagne d'emplois ATER
  - d) Campagne complémentaire 2<sup>nd</sup> degré
  - e) Répartition par discipline des possibilités de promotion interne au corps des PR
- 3) **Affaires institutionnelles et juridiques**
  - a) Compte-rendu annuel de délégation du CA
  - b) Rapport annuel d'activité (bilan et projet)
  - c) Plan égalité des Femmes et des Hommes (suivi annuel)
- 4) **Affaires financières**
  - a) Compte financier 2022
  - b) Affectation du résultat de l'exercice
  - c) Tarification des locaux
  - d) Acceptation et affectation d'un don complémentaire à l'opération « MT 180 secondes »
- 5) **Affaires pédagogiques : Demandes d'ouverture de diplômes**
- 6) **Questions diverses**

## Ouverture de la séance à . . h . .

### [Vérification du quorum]

#### Monsieur le Président

Bonjour à toutes et à tous, Merci de votre patience. Nous allons pouvoir débiter cette séance. Nous sommes 28 membres présents ou représentés sur les 30. Le quorum étant atteint, nous pouvons débiter.

#### 1) Propos liminaires du président

Mesdames, Messieurs les membres du conseil d'administration, Mesdames, Messieurs les invités, Mesdames, Messieurs les cadres de l'Université des Antilles,

À un peu plus d'un an après notre élection conjointe à la présidence et à la vice-présidence de l'Université, c'est pour moi un honneur et une joie immense d'affirmer que l'Université des Antilles rayonne et affirme pleinement sa présence dans l'écosystème de la recherche européenne. En effet, en septembre 2022, l'Université a répondu à l'appel à projets de l'Agence nationale de la recherche intitulée *Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche* (AST-ESR). Le projet proposé (dénommé *Widen*) est le fruit du travail des deux vice-présidents des commissions de la recherche de l'UA, Madame la Professeur MOPHOU et Monsieur le Professeur ROOS, et du Président délégué à la Valorisation scientifique, Monsieur le Professeur ZAHIBO. La qualité du dossier de l'UA a permis à trois d'entre nous d'être auditionnés par un jury international et j'ai le plaisir de vous annoncer que peu après cette audition, j'ai récemment reçu un appel du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche m'indiquant que nous étions lauréats de ce projet d'un montant d'1,2 million d'euros. C'est un grand succès pour notre université. C'est à la fois la démonstration de ce que peut accomplir un esprit d'équipe exigeant, et la preuve de notre capacité à répondre aux exigences d'une structuration véritable de la recherche, ce qui sera une première pour l'Université des Antilles. Ce montant étalé sur sept années nous permettra de recruter deux ingénieurs projet de haut niveau et un pilote afin de structurer notre future Direction de la recherche et de la valorisation. Nous portons en effet l'ambition de doter l'Université des Antilles d'une Direction de la recherche en lieu et place de l'actuel Bureau de la recherche scientifique. Cette direction sera constituée alors d'experts dans le domaine du montage et de la gestion de projets scientifiques internationaux. Elle sera le siège d'une véritable *taskforce* qui viendra propulser l'Université des Antilles sur la scène des acteurs internationaux de la recherche, et offrir enfin à la communauté scientifique de notre établissement un cadre rigoureux, inscrit suivant les standards de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Ce succès majeur n'est que l'avant-garde d'une série d'appels à projets concurrentiels que l'Université compte bien remporter. C'est ainsi que le 9 mars dernier, je recevais Monsieur Thierry DAMERVAL, Président directeur général de l'Agence nationale de la recherche, afin d'affiner la stratégie de l'Université des Antilles en matière de réponse aux appels à projets nationaux et internationaux.

L'Université des Antilles rayonne notamment grâce à ses talents féminins et est déterminée à avancer sur les défis de la société en termes de parité. Le 8 mars dernier, Journée internationale des femmes, plusieurs manifestations se sont déroulées sur nos campus de Martinique et de Guadeloupe afin de mettre à l'honneur les femmes. Cette année, nous avons tenu à valoriser les étudiantes de l'UA, à mettre en lumière leurs parcours, leurs aspirations légitimes. Je vous invite d'ailleurs à encourager leur dynamisme, leur audace, leur volonté d'affirmation sur tous nos réseaux sociaux où leurs vidéos rencontrent un plein succès. Vous vous en rendrez compte par vous-mêmes, elles portent chacune bien haut les couleurs de leur UFR de rattachement et donc de notre université. Le sentiment d'appartenance de nos étudiantes à leurs composantes doit s'allier avec leur bien-être au sein de ces UFR. Deux jours avant cette célébration de la Journée internationale des droits de la femme, le 6 mars, la vice-présidente déléguée à la Responsabilité

sociale de l'Université animait sur le campus de Schoelcher une conférence sur le sexisme et les comportements inadaptés au travail. L'enseignement supérieur français et même le monde du travail de manière générale, sont souvent le lieu d'expression de violences sexistes et sexuelles. Si l'histoire de notre université démontre que certaines pratiques inadmissibles ont pu y être admises par le passé, je veux ici rassurer les personnes – et je dis bien les personnes, car les situations de harcèlement d'hommes de la part de collègues femmes ont été également signalées dans certaines UFR – l'Université des Antilles entend pour la première fois lutter de manière claire et visible, afin de mettre fin à ces comportements qui n'y ont pas leur place. La vie étudiante, la vie sur les campus sont des axes prioritaires et si nous aspirons à les développer, il est primordial que chaque étudiant se sente en sécurité sur son lieu d'études.

Nous nous attachons à ce que nos élus étudiants soient associés à la prise de décision. Pour ce faire, ils doivent comprendre les enjeux de leur mission d'élu. Les 3, 4 et 5 mars dernier, les élus étudiants de l'UA, de nos deux pôles, Martinique et de Guadeloupe, se sont retrouvés dans un lieu convivial afin de se rencontrer et de participer à un programme de formation faisant intervenir les cadres de l'administration générale, des élus de l'Université et des intervenants extérieurs. Ils pourront désormais mieux échanger, conjointement organiser des projets sur les deux territoires en tirant avantage des dispositifs dédiés. Le 2 mars dernier, je recevais à l'Université des Antilles, entouré d'élus étudiants et de présidents d'associations étudiantes, une délégation sénatoriale en mission sur la continuité territoriale. Les sénateurs Catherine CONCONNE (Martinique) et Guillaume CHEVROLLIER (Mayenne), membres de la délégation sénatoriale aux outre-mer, ont pu échanger durant une bonne heure avec les étudiants du pôle Guadeloupe d'origine martiniquaise, mariegalantaise pour certains. Ces derniers ont pu exprimer leur difficulté à voyager d'une île à l'autre. Au-delà de la continuité territoriale entre les Antilles et l'Hexagone, cette discussion a permis de mesurer les difficultés de mobilités entre les territoires français d'Amérique. De Marigot à Cayenne, 1 million de Français ne sont pas en mesure de voyager, de se rendre les uns chez les autres de manière fluide et suivant un coût acceptable. À la suite de cette réunion, j'ai donc demandé à la directrice de la division de la scolarité d'étudier la faisabilité d'une mobilisation des fonds de la Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) afin d'accompagner la mobilité de nos étudiants entre nos deux territoires de Martinique et de Guadeloupe.

Une coopération forte, riche, réussie de l'Université des Antilles avec les universités de la Caraïbe répond à une stratégie de coopération globale soutenue par une réalité riche en promesses. Le 8 mars dernier, accompagné d'une petite délégation, je me suis rendu à Saint-Martin afin de visiter un terrain de deux hectares sur lequel la Collectivité de Saint-Martin souhaite implanter l'antenne de l'UA, qui intégrerait d'ailleurs un ambitieux projet de développement mêlant enseignement supérieur, accélérateur de start-up et incubateurs. Grâce aux travaux coordonnés par le chargé de mission, le Professeur Saffache, les formations initiale et continue que l'Université des Antilles pourrait déployer à Saint-Martin dès la rentrée 2023 ont été identifiées et leur coût a été estimé. Elles pourraient dans un premier temps se tenir dans des locaux provisoires en attendant la construction d'un éventuel campus de l'Université des Antilles à Saint-Martin. Le président de la Collectivité de Saint-Martin, Monsieur Louis MUSSINGTON, effectue l'ensemble des démarches nécessaires afin de garantir le financement de cet ambitieux projet pour son territoire dans une zone de Saint-Martin en plein développement. Ce même jour, nous avons été reçus par Antonio CARMONA BAEZ, président de l'USM, *University of Saint Martin* à Philippsbourg, qui, après nous avoir présenté son établissement, a exprimé sa volonté de travailler avec l'Université des Antilles. Des pistes de collaborations mutuellement intéressantes ont d'ores et déjà été identifiées, tant en matière de formation que de recherche. Je recevrai dans les semaines qui viennent le président BAEZ afin d'envisager les voies d'une concrétisation de ce projet.

L'Université des Antilles entend occuper toute sa place dans l'enseignement supérieur et la recherche caribéens. Le 9 mars dernier, dans le cadre de la sixième conférence de coopération régionale Antilles-Guyane, j'ai eu l'occasion de dire la volonté de l'Université des Antilles de porter un projet d'Erasmus Caraïbes afin de favoriser les mobilités entrantes et sortantes des étudiants caribéens, hispanophones, créolophones, anglophones, francophones, néerlandophones. Le

président du Conseil exécutif de la Collectivité territoriale de Martinique, Monsieur Serge LETCHIMY, lors de cet événement, a rappelé avec justesse que pour l'heure, Erasmus dans nos régions à l'Université des Antilles renvoie nos étudiants à 8 000 kilomètres, en Europe, alors que nous pourrions échanger avec nos voisins de la Grande Caraïbe. Il a dénoncé une incohérence qui positionne nos jeunes davantage vers le Portugal que le Brésil, davantage vers l'Espagne et Barcelone que vers Porto Rico et San Juan. Dans une dynamique partagée, le président du Conseil régional de Guadeloupe, Monsieur Ary CHALUS, soutient également cette idée que le développement de la mobilité chez les jeunes Antillais passe par la création de cet Erasmus Caraïbes qui, je cite, *permettra d'accéder à des universités de pays voisins de développer, partager une identité caribéenne.*

Cette ambition que soit créé un Erasmus spécifique, un Erasmus Caraïbes, je la porte depuis mon élection à la présidence il y a un an. La formation de notre jeunesse étudiante, le déploiement de son potentiel humain, culturel, scientifique passe par des mobilités entrantes sortantes, des mobilités d'études, de stages et de recherche. Certes, nous pourrions créer un nouveau dispositif de mobilité et de coopération, mais l'Université des Antilles est attachée aux qualités et aux engagements garantis par la qualité du label Erasmus. Il semble néanmoins que des freins d'ordre juridique, mais surtout politiques subsistent à l'ouverture du dispositif Erasmus à la Caraïbe. C'est pourquoi, afin de bouger les lignes, je considère peut-être venu le moment d'interroger notre adhésion à un dispositif Erasmus qui ne suscite pas un intérêt notable chez nos étudiants et qui, pétrifiée dans son immobilisme, ne répond pas aux enjeux de notre région Caraïbes. Pour reprendre les bons mots du président de la CTM, « comment peut-on me demander de rayonner pour l'Europe lorsque ma propre lumière est éteinte ? » Je suis déterminé à aller croissant jusqu'au plein jour dans l'intérêt de nos territoires. Je vous remercie.

Nous allons débiter cet ordre du jour. Je vais recueillir vos questions diverses si vous en avez.

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Bonjour à tous. J'ai deux questions diverses si vous le permettez. La première, pour quelle raison le rapport social unique qui figurait dans la première invitation ne figure plus dans cette seconde convocation ? Seconde question, pouvez-vous nous confirmer qu'une seconde visite de la Cour des comptes interviendra très prochainement dans nos murs ? Est-ce que vous pouvez nous en indiquer la raison d'être ?

### **Monsieur le Président**

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Très bien. Nous allons débiter avec le premier chapitre de cet ordre du jour qui concerne les affaires Ressources humaines pour cette année 2023.

## **1) Affaires ressources humaines - année 2023**

### **a) Critères relatifs aux congés pour projet pédagogique**

### **Monsieur le Président**

Madame la directrice des ressources humaines, vous avez la parole.

### **Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. L'objet de cette présentation est de discuter des critères d'attribution pour les congés pour projet pédagogique. Petit rappel réglementaire, il s'agit d'un congé alloué aux personnels enseignants et enseignants chercheurs, d'une durée de 6 mois à 1 an en fonction de leur ancienneté. Il revient au conseil d'administration, sur le modèle que vous avez pu connaître par le passé, en l'espèce, on a repris les critères votés l'année dernière sans modification aucune. L'objectif est de valoriser les projets, d'identifier les orientations qui sont

propres à l'Université des Antilles, les acteurs impliqués, les partenaires pédagogiques ou socio-économiques et les possibilités de modes de diffusion pour tout ce qui concerne les réalisations et les pratiques nouvelles.

Vous avez eu connaissance du document qui vous a été communiqué en amont de cette instance. Je reste à votre disposition pour des questions spécifiques, étant entendu que les points nouveaux sont que, dès lors qu'on a un congé pour projet pédagogique, on conserve pendant le temps du congé notre indemnitaire. Si on est enseignant chercheur, on conserve le RIPEC. Si on est enseignant du second degré, on conserve la PRES, et, le cas échéant, la PEDR et la PCA. Pour ce qui concerne le nombre de jours de congés attribué, nous sommes en attente d'un arrêté ministériel qui va répartir ce nombre entre les différents établissements de l'enseignement supérieur.

**Monsieur le Président**

Merci Madame la DRH. Des questions ou des remarques ?

**Monsieur Philippe HUNEL, BIATSS**

Bonjour chers collègues. Dans le document, « *Conditions d'attribution* », à part le premier paragraphe, les deux paragraphes ne me semblent pas tellement adaptés dans cette place. Le deuxième paragraphe parle des conditions de vote et des critères d'attribution, et dans le dernier paragraphe, tel que c'est écrit, ce n'est pas obligatoire, le rapport à fournir pour celui qui a obtenu un CPP, alors que le titre indique « Conditions d'attribution du CPP à l'Université des Antilles ». Pour une bonne lecture du document, ce serait bien de mettre ces deux paragraphes ailleurs parce qu'ils ne sont pas relatifs aux conditions d'attribution.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

J'avais deux questions. D'abord, sait-on combien de personnes ont eu ces congés pédagogiques l'an passé ? Ma deuxième question, toujours dans les critères d'évaluation du projet, « *au regard des pratiques existantes et de la politique pédagogique et de formation de l'établissement* », j'aimerais savoir ce qu'on sous-entend par là. Ce sont les maquettes pédagogiques ?

**Monsieur le Président**

En dehors de ce qui existe, c'est-à-dire des diplômes et des formations qui existent. Le conseil d'administration peut définir une politique en matière de formation au niveau de l'établissement, ce qui n'est pas le cas. Il n'y a pas de politique d'établissement au niveau du conseil d'administration. En revanche, comme vous l'avez indiqué, nous avons un certain nombre de formations qui sont différentes les unes des autres et qui, de ce fait, ont des contraintes différentes qui seront appréciées à chaque niveau.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

J'ai une deuxième question concernant le nombre de congés cette année ?

**Monsieur le Président**

Je suis incapable de vous dire de mémoire le nombre de congés attribués l'an dernier. Nous n'avons pas eu beaucoup de dossiers. Mais je ne peux pas vous répondre, je ne veux pas en dire de bêtises, mais c'était un nombre très faible, inférieur à cinq éventuellement, puisqu'il n'y avait pas eu beaucoup de dossiers sur cet item, contrairement au CRCT où il y avait plus de demandes. En tout cas, ces conditions étaient déjà en vigueur l'an dernier en arrière. On n'a rien modifié sur les critères. Elle a juste été mise à jour par rapport au comité social d'administration.

D'autres questions ou remarques sur ce document ? Non. Je propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Pas d'abstention, pas de vote contre. Merci beaucoup.

J'en profite pour saluer Guillaume CARAZZO avec nous aujourd'hui, au titre de l'observatoire volcanologique et sismologique de la Martinique puisqu'il en assure la direction intérimaire. À ce titre, il est présent au conseil d'administration. Je le remercie. Vous voulez dire un mot ?

### **Monsieur Guillaume CARAZZO, personnalité extérieure**

Merci Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à toutes. Je représente l'Observatoire volcanologique de Martinique, ainsi que l'Observatoire volcanologique de Guadeloupe que je représente (Monsieur VLASTELIC qui n'a pas pu faire le déplacement). Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci beaucoup. . Bienvenue et merci d'être là.

### **b) Lignes directrices de gestion – RIPEC - C3**

### **Monsieur le Président**

Madame la DRH, c'est à vous, comme tous les points de ce chapitre.

### **Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Il s'agit d'examiner les lignes directrices de gestion pour ce qui concerne la composante C3 du RIPEC. La prime individuelle peut être demandée par les enseignants-chercheurs et les personnels assimilés. Le protocole d'accord a prévu un principe de convergence, et au-delà de ce principe de convergence, il vise aussi une égalité indemnitaire entre les femmes et les hommes, et la reconnaissance de l'ensemble des personnels, quels que soient leur grade, leur corps et la discipline d'enseignement. La particularité de cette composante C3 est qu'elle doit faire l'objet d'un acte de candidature de la part de l'enseignant-chercheur, ce qui n'est pas le cas de la composante C1 et de la composante C2. Le ministère a souhaité que cet acte de candidature soit porté par le portail Galaxie. Il convient pour tout un chacun qui souhaite faire acte de candidature de se connecter à Galaxie pour déposer un dossier de candidature selon un formalisme arrêté par le ministère. Il y a un guide dans l'outil pour formaliser la demande.

Les lignes directrices générales nationales prévoient un certain nombre de dispositions qui sont reprises dans le document qui vous a été présenté. Ce que nous pouvons préciser, le ministère trace aujourd'hui la forme que doit prendre l'avis. L'avis est soit *très favorable*, *favorable* ou *réservé*. Le CNU intervient en amont dans le dispositif, et ce n'est qu'après l'avis du CNU, par deux rapporteurs, que le CAC restreint va être amené à se prononcer à son tour selon le même principe de deux rapporteurs. Sur cette base, le Conseil académique en formation restreinte va statuer sur les candidatures reçues. La prime est d'une durée de trois ans. Il prend effet à effet du 1<sup>er</sup> octobre de l'année et son versement est mensualisé. Par ailleurs, l'avis du CAC restreint doit aussi prendre la même forme (c'est un parallélisme des formes) : *très favorable*, *favorable* ou *réservé*. Il ne nous est pas laissé un libre arbitre, on n'a pas à mettre de *l'exceptionnel* ni du *sans avis*. Là, tout est cadré et il convient de rester dans ce cadre national défini. Pour ce qui concerne notre établissement, nous n'avons pas de dispositions particulières locales qui viendraient enrichir ces lignes de gestion nationales. L'idée est de s'appuyer très fortement sur le texte tel qu'il est prévu par le ministère pour mener les travaux en interne. Je suis à votre disposition pour toutes questions que vous jugerez utiles.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame la DRH. Des questions ? .

### **Madame Laurence ROMANA, PR**



J'ai trois questions, enfin ce ne sont pas des questions, c'est surtout que je voudrais être sûre de bien avoir compris ce qui est écrit. On est bien d'accord que les rapporteurs sont désignés par les membres du conseil d'administration en commission restreinte ? Ce qui n'était pas le cas. C'est donc une nouveauté ?

**Monsieur le Président**

Ce n'est pas le conseil d'administration, c'est le conseil académique.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Oui, pardon. Je croyais que c'était sur votre proposition, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

C'est sur ma proposition, le CAC ne peut pas proposer. C'est le président qui propose et le CAC décide.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

D'accord, j'entends, j'entends.

**Monsieur le Président**

Non mais que les choses soient bien claires. Le président propose, et le vote du CAC permet de rendre sa décision.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Si je peux me permettre, il est écrit dans votre document : « *Le conseil académique désigne librement deux rapporteurs* ». C'est ce qui est écrit dans les textes. Je ne vois pas *sur proposition du président*, je voulais donc être sûre. C'est pour cela que je suis intervenue. C'est écrit dans les textes ?

Deuxième point, au vu des rapports présentés par les deux rapporteurs et sur la base d'une activité donnée par le CNU, les membres en CAC restreint auront bien les rapports présentés et non uniquement les avis. Je voudrais juste m'assurer que c'est bien ça.

La troisième question, j'aimerais bien savoir combien de RIPEC ont été définis, et si on peut avoir un ratio hommes/femmes. Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

Tout ce qui est écrit dans ce document correspond à des lignes directrices de gestion nationale que nous sommes tenus de respecter. Nous allons ici en conseil d'administration, valider que c'est bien ce qu'on va respecter, on n'a pas le choix de toute façon. Évidemment, nous respecterons la procédure à la lettre. Et concernant l'an dernier, le ministère nous a octroyé 24,4 RIPEC et nous en avons octroyé 25. L'Université a pris à sa charge les quelques petites décimales qui manquaient. 25 personnes ont obtenu ce RIPEC au titre de 2022.

D'autres questions ? Non. On va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre.

À l'unanimité, ces LDG nationales sont adoptées par l'UA.

**c) Campagne d'emplois ATER**

**Monsieur le Président**

Sur ce point, il n'y a pas de présentation particulière. Vous avez reçu les éléments qui ont été votés dans les instances précédentes, la dernière étant le conseil académique plénier.

Avez-vous des questions sur ce point ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Est-il possible d'avoir une cartographie des postes purement ATER. Il y en a qui sont mis sur support MCF/PU, il y a des postes ATER classiques. Est-ce qu'on pourrait avoir une cartographie de ces postes au niveau de l'établissement ?

**Monsieur le Président**

Je pense que la cartographie, vous l'avez devant vous, Madame ROMANA, puisque les postes ATER sont mis au concours systématiquement. Ils sont identifiés par quatre lettres et quatre chiffres.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Ils sont donc attribués par composante.

**Monsieur le Président**

Tout à fait, ils sont rattachés à des composantes.

**Madame Laurence ROMAN, PR**

D'accord. Merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. S'il n'y a plus de questions, on passe au vote sur l'ensemble du tableau pour la mise au concours de ces emplois d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche sur nos deux pôles universitaires.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Merci beaucoup.

d) [Campagne complémentaire 2nd degré](#)

**Monsieur le Président**

Campagne complémentaire du second degré, il s'agit là aussi de la deuxième campagne (deux campagnes chaque année) permettant de recruter, au sein de l'Université, des personnels de second degré, dont des certifiés, des agrégés, qui viennent rejoindre le rang de nos personnels enseignants. Nous sommes à la deuxième campagne de l'année. Les deux campagnes sont organisées de sorte que les collègues nous rejoignent au 1<sup>er</sup> septembre.

Je précise que, sur l'ensemble des tableaux, ce sont des PRCE PRAG que nous pouvons recruter. Parfois, les supports sont PRAG, mais il faut bien comprendre que ce sont des PRCE PRAG, c'est-à-dire à la fois pour des certifiés ou des agrégés, le support de PRAG ayant une masse salariale plus élevée, il nous permet également de recruter un certifié alors que ce n'est pas ce possible dans l'autre sens. Dans tous les cas, nous pouvons recruter de façon indifférente, des certifiés ou des agrégés sur ces supports PRAG-PRCE.

Est-ce que vous avez des questions sur ce tableau ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Juste une petite question. De souvenir, en conseil d'UFR SEN, on avait voté la transformation d'un poste de MCF en PRAG (c'est ce qui était dans le compte-rendu) et je vois apparaître un poste PRAG 00759. Pour information, ce poste PRAG est une transformation ?

**Monsieur le Président**

C'est un poste de PRCE PRAG qui a été créé à la demande du pôle Guadeloupe, d'ailleurs à la demande initialement du conseil d'UFR de la faculté des sciences. Ce n'était donc pas une transformation mais une demande de création. La vice-présidente pourra confirmer mes dires si c'est nécessaire. Un certain nombre d'emplois de catégorie C n'ont pas été remis au concours, parce qu'il y a une stratégie de repyramidage au niveau de l'établissement, en particulier du pôle Guadeloupe qui s'y emploie. Cette masse salariale, qui a été récupérée, a permis de créer des

emplois de niveau supérieur. Ce sont des emplois de BIATSS catégorie B, soit cet emploi d'enseignant qui correspond à un emploi de catégorie A. C'est à masse salariale constante. Des arbitrages ont eu lieu au niveau du pôle Guadeloupe pour permettre la création de cet emploi, compte tenu de la tension de la filière biologie à l'UFR des sciences.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

D'accord, merci.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie. D'autres questions ou remarques ? Il n'y en a pas. Nous allons passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Adoptée à l'unanimité.

Nous arrivons au dernier point des ressources humaines.

e) [Répartition par discipline des possibilités de promotion interne au corps des PR](#)

**Monsieur le Président**

Répartition par discipline des possibilités de promotion interne au sein des professeurs. Madame la DRH, en quelques mots s'il vous plaît

**Madame Geneviève SOLVIGNON, DRH**

Quelques éléments de contexte, le ministère nous avait annoncé un décret modificatif qui a mis beaucoup de temps à apparaître. En réalité, ce texte est paru très récemment. En l'occurrence, ce qui est attendu de nous, c'est d'arbitrer sur la répartition par discipline des possibilités de promotion, indépendamment des conditions pour prétendre au repyramidage. Ce qui est important de signaler, nous avons un certain nombre de disciplines ou de sections CNU qui ont été identifiées par la tutelle. Très clairement, nous avons eu une notification, et il nous appartenait, en tenant compte de nos spécificités et de notre contingent local, de proposer des arbitrages. C'est ce qui est fait, en tenant compte toujours des orientations et des priorités nationales qui ont été définies en amont. Sur cette base, il y a une proposition sur la section 01 « Droit privé des sciences criminelles », la section 33 « Chimie des matériaux », et la section 74 « Sciences et techniques des activités physiques et sportives ». Vous avez de plus dans la note quelques chiffres pour que vous puissiez voir le vivier qui existe aujourd'hui à l'Université des Antilles. Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.

**Monsieur le Président**

Des questions ou des remarques sur ce document ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Même si j'apprécie l'effort qui a été fait pour présenter le nombre de maître de conférences, de postes, de femmes et d'hommes, je reste toujours sur la même position, à savoir que je m'abstiendrai, je ne prendrai pas part au vote, à savoir qu'il est quand même difficile de noter sur trois sections si jamais nous n'avons pas la cartographie, par sections de CNU, des emplois à l'Université. Il y a 297 enseignants-chercheurs, je crois et cela ne me paraît pas un travail surhumain de nous proposer une cartographie pour nous éclairer dans nos choix. Donc, je regrette vraiment qu'on n'arrive pas à faire cette transparence. C'est tout ce que j'aurais à dire.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? On va passer au vote sur ce document.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Je compte trois abstentions. Avez-vous des procurations. Non, donc trois abstentions. Qui vote contre ? Pas de vote contre. Merci beaucoup.

Le chapitre Ressources humaines étant terminé, nous passons aux affaires institutionnelles et juridiques.

### 3) Affaires institutionnelles et juridiques

#### a) Compte-rendu annuel de délégation du CA

##### **Monsieur le Président**

Concernant le compte-rendu annuel de la délégation du conseil d'administration, avez-vous des questions ?

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

J'ai une question, Monsieur le Président. Mon propos concerne la partie *suivi du contentieux 2022-2023*. N'est-il pas possible, pour la prochaine fois, de circonstancier davantage d'une ligne supplémentaire, l'objet de la requête, sans confiner au nominatif qui est proscrit, mais pour en quelque sorte savoir exactement de quoi il s'agit. Prenons un exemple : le référé suspension, oui, mais dans quel domaine ? En volumétrie, c'est un peu plus d'une trentaine de de situations. Annulation d'une ordonnance du 25 octobre, oui mais de quoi s'agit-il ? Et puis, j'ai noté une petite coquille, je pense, au point 31. On parle de vice-président du pôle universitaire des Antilles et je pense que c'est une petite coquille. Donc, est-ce que c'est possible de circonstancier davantage les choses ?

##### **Monsieur le Président**

Très bien. Je pense en effet qu'à la ligne 31, *vice-président du pôle universitaire des Antilles*, il manque surtout le nom du pôle universitaire. C'est la Guadeloupe, j'imagine. Sur la précision sur certains points, l'idée est que le document reste anonyme et qu'on n'ait pas d'informations sur les personnes qui pourraient être concernées par ces éléments. On reste dans l'anonymat.

##### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Si je puis me permettre, peut-on savoir aussi exactement quel est l'épilogue de cette situation juridique, de ce contentieux ? Cela dépend des cas sur les 34 cas, mais je ne suis pas toujours en mesure de savoir quel est l'épilogue du contentieux.

##### **Monsieur le Président**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou questions sur ces documents ?

##### **Madame Laurence ROMANA, PR**

C'est bien, cela fait beaucoup, mais du coup, cela fait beaucoup ou on en avait l'an passé ou il y a deux ans ? Quelle est l'évolution de nos contentieux ? Là, on a un état des lieux en 2022-2023- En 2020-2021, qu'est-ce qu'il y avait ? On ne se rend pas compte. Cela me paraît, mais c'est peut-être tout à fait classique pour un établissement ?

##### **Monsieur le Président**

N'étant président de l'Université des Antilles à l'époque, ce n'était pas de ma responsabilité de fournir ce type d'éléments et donc je n'ai pas forcément la volumétrie de contentieux des années précédentes. En revanche, je peux vous dire que nous travaillons à la faire baisser sensiblement et pour l'instant, la dynamique a l'air plutôt bonne pour l'année 2023. Les sources de contentieux sont connues, notamment au niveau du paiement des heures complémentaires pour les vacataires. C'est là que nous avons une fragilité et cette fragilité transpire dans l'ensemble de la chaîne depuis les départements pédagogiques pour arriver jusqu'au payeur, l'agence comptable. Il faut que chaque acteur puisse s'organiser de manière à être plus efficace et qu'on n'arrive pas à des

situations critiques où des gens ont travaillé sans contrat par exemple, qui demandent à être payés et qui ne peuvent pas être payés par l'agent comptable, des choses aussi bêtes que cela. La responsabilité de beaucoup de gens est engagée dans ce type de process et nous travaillons à une réorganisation de toute cette chaîne avec les services de l'administration générale afin d'éviter ces contentieux. Une bonne partie de nos contentieux se trouve dans ces questions de paiement ou de non-paiement des vacataires principalement.

D'autres questions sur ces documents, ou des remarques ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Peut-être une petite remarque par rapport à votre réponse, Monsieur le Président. On a quand même un service juridique et donc on doit avoir le chiffre des contentieux quand même, même si vous n'étiez pas président.

**Monsieur le Président**

Malheureusement, nous avons eu une rupture un peu brutale au niveau du service juridique puisque l'ancienne directrice des affaires juridiques est partie précipitamment en pleine crise covid, pour dire les choses clairement, pour accompagner son compagnon qui s'en allait. On s'est retrouvé sans direction des affaires juridiques pendant plusieurs mois et quand j'ai été élue président, ma première priorité a été de recruter une directrice des affaires juridiques en la personne de Madame KARIOUA, ici présente, et que je salue pour le travail colossal qu'elle effectue au quotidien et sans compter ses heures, soirées, week-ends et jours fériés compris, pour que cet établissement soit défendu correctement. Merci donc à Madame la Directrice des affaires juridiques pour le travail effectué. Et malheureusement le départ précipité de son prédécesseur et la vacance de plusieurs mois ne permettent pas de retracer de façon aisée un historique sur plusieurs années, sachant que cette fonction était aussi occupée par plusieurs personnes avant. Il y a eu pas mal de mouvement au niveau de la DAJ durant les dernières années. D'ailleurs, l'une de mes missions est de stabiliser cette administration générale. Nous sommes en train de restructurer, de refonder et donc de s'assurer que lorsqu'une personne s'en va, elle laisse à son successeur, pour assurer la continuité de service public, les éléments nécessaires.

Bien, je propose de passer au vote sur ces éléments. Qui ne prend pas part au vote ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Monsieur le Président, j'ai une petite question, si vous me permettez.

**Monsieur le Président**

Oui.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Les éléments sont un peu différents suivant que cela concerne les conventions et le contentieux. Pouvons-nous distinguer le vote ?

**Monsieur le Président**

Monsieur AUDEBERT, c'est la même délégation et donc je ne vais pas distinguer chaque item de la délégation qui m'a été donnée par le conseil d'administration. C'est bien un vote global.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Monsieur le Président, je croyais qu'on votait uniquement sur la partie contentieux. Si on vote sur la partie convention, j'ai une question. Je vois qu'un volume important de conventions a été signé, mais est-ce qu'on peut avoir une information, une indication sur le volume des conventions non signées ? D'autant qu'on a eu pas mal de remontées au niveau de l'UA, de conventions en souffrance. Est-ce qu'on se rapproche aujourd'hui de l'ensemble des conventions signées ? Ou est-ce qu'il reste beaucoup de conventions à faire signer ?

### **Monsieur le Président**

Vous comprenez, Monsieur l'administrateur, que si elles ne sont pas signées, ce qu'elles ne sont certainement pas arrivées jusqu'à moi. Du coup, il m'est très difficile de vous donner une estimation de ces conventions si je ne les ai pas vues. Effectivement, on a une chaîne administrative, avec la vérification administrative, financière et juridique, beaucoup de conventions. Par le passé, on a été ébranlés, vous le savez très bien, par des problèmes de gestion de convention de projets européens, ce qui a secoué l'établissement et on est très prudent maintenant. Et, nous renforçons le service car nous sommes conscients qu'il y a parfois un embouteillage dans ce service juridique au niveau des conventions. Nous sommes en train de renforcer ce service en recrutant. Nous sommes en train de recruter un collaborateur de catégorie A qui viendra renforcer le service et dont la mission principale sera le traitement des conventions. Il y aura une personne dédiée pour cette question et donc le traitement sera plus rapide. Je ne sais pas si j'en signerai plus, en tout cas le traitement sera plus rapide et les réponses seront plus rapides aussi. Et puis, Madame la Directrice générale des services travaille à la mise en place progressive de e-parapheur qui nous permettra de suivre les différentes étapes de manière numérique. On n'aura plus à se poser la question de savoir où est une convention et on aura la réponse rapidement. Ce sont des choses de fond qui sont mises en place progressivement pour que le fonctionnement de l'administration soit amélioré, et tout en étant fiable, soit plus rapide. On est sur la partie fiabilité et je pense qu'on arrive à avoir de bons résultats, mais c'est vrai que cela demande du temps.

D'autres questions ou remarques ? On va passer au vote sur l'ensemble des éléments de la délégation.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens pour les raisons évoquées.

### **Monsieur le Président**

Une abstention. Qui vote contre ? Je vous remercie.

Nous passons au rapport annuel d'activité.

### **b) Rapport annuel d'activité (bilan et projet)**

### **Monsieur le Président**

Nous parlons des bilans et des projets. Je parle au pluriel parce que nous avons deux pôles universitaires et l'administration générale. Je vais peut-être céder la parole pour une petite minute ou deux à Madame la vice-présidente du pôle Guadeloupe, honneur aux dames, pour parler des projets de manière synthétique (vous avez déjà le document).

### **Madame Celia JEAN-ALEXIS, PR**

Merci Président. Bonjour à tous. Cela fait un an que je suis vice-présidente du pôle Guadeloupe. Durant cette première année, beaucoup d'actions ont été réalisées et beaucoup d'autres sont à venir. Vous disposez du rapport annuel d'activité détaillé et je m'adresserai à vous aujourd'hui afin de vous présenter les grandes lignes de ce rapport qui reflète le bilan de l'année 2022 et les projets pour le pôle Guadeloupe.

Le bilan révèle trois axes forts : un axe relatif à la place du pôle Guadeloupe sur le territoire, un axe portant sur l'organisation et la sécurisation administrative, et enfin un axe consacré à la sécurité et au bien-être des étudiants et du personnel du pôle. Le premier axe porte sur l'ancrage du pôle Guadeloupe sur le territoire. Nous avons établi des liens forts que nous continuons à développer avec le Conseil régional de Guadeloupe, la préfecture, à travers par exemple des conventions de partenariat, l'Académie de la Guadeloupe, les villes de Pointe à Pitre et de Saint-Claude. Cet ancrage est primordial car nos sites sont localisés au cœur de ces deux villes. Nous avons

également des échanges avec la police municipale et nationale. Une convention est en cours d'élaboration afin de permettre la mise en place de rencontres régulières sur le campus de Fouillole. Pour la ville de Saint-Claude, la gendarmerie est à proximité du campus donc cela concourt à la sécurisation. L'une des missions de l'université est de permettre l'insertion de nos étudiants. Ainsi, nous menons des actions en partenariat avec des acteurs du tertiaire, notamment un partenariat avec le groupe Bernard Hayot, avec la Martinique, avec d'autres entreprises privées comme le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe avec qui nous avons un partenariat avantageux pour les deux parties. Ces collaborations fructueuses et de plus en plus resserrées signent l'importance grandissante du pôle pour les partenaires sociaux économiques. Ces liens se prolongent à travers des événements et des manifestations grâce auxquelles nos étudiants peuvent plus facilement obtenir des stages et des emplois étudiants dans des domaines variés et valorisants. Nous collaborons également avec le monde associatif, à l'exemple de l'association Alternative 119 dans le cadre de nos épiceries solidaires ou l'organisation de petits-déjeuners, parfois même en lien avec des chefs renommés, dans un souci d'équilibre alimentaire pour nos étudiants, avec le Lions Club qui s'est attaché à offrir des ordinateurs aux étudiants dans le besoin, l'Archipel des sciences, avec qui nous valorisons le savoir scientifique, notamment dans le cadre de la Fête de la science. Cet événement, tout comme récemment la Semaine des Mathématiques, nous permet d'attirer le grand public à l'université et de faire découvrir la science aux élèves de l'Académie. Pour chaque partenaire, des précisions sont apportées dans le rapport d'activité. Le Pôle Guadeloupe s'inscrit pleinement dans un maillage territorial composé de divers acteurs économiques et sociaux. Ainsi, je compte maintenir ces relations fortes avec eux afin d'ouvrir le champ des possibles aux étudiants. S'ancrer dans un territoire, c'est aussi s'approprier sa culture. J'ai la chance d'avoir un chargé de mission très impliqué et investi dans la mission Vie des campus qui nous permet d'avoir une activité culturelle et artistique riche pour les étudiants et les personnels du pôle Guadeloupe. Les activités se traduisent par des ateliers tels qu'ateliers de chant, de guitare, de photographie, de danse ou encore de développement personnel. Des actions plus ponctuelles, telles que l'organisation de café littéraire sur les deux campus ou la venue de personnalités très connues telles que l'écrivaine Simone Hasbah ou encore la fondatrice de l'Académie Jacqueline CACHEMIRE-THÔLE. Le pôle a à cœur d'accompagner les projets menés par les étudiants et les associations estudiantines et les composantes. C'est pourquoi nos liens avec nos élus étudiants sont réguliers, constants et primordiaux.

Le deuxième axe du rapport concerne la sécurisation et l'optimisation des services administratifs. Durant cette année 2022, Madame D'ARBAUD, RAF du Pôle Guadeloupe et DGSA, s'est attelée à mettre en place un service administratif fort et efficace. J'ai aussi une pensée pour le précédent vice-président de Pôle et l'ancienne RAF du pôle DGSA qui ont initié la mise en place d'une structure administrative. Des actions ont été réalisées afin de garantir la continuité du service public et la sécurisation des actes administratifs. Le pôle et l'ensemble de ses composantes sont dans le dialogue et les échanges réguliers. Il était, et il est important pour moi de développer un sentiment d'entraide, un sentiment d'appartenance au pôle Guadeloupe, à la fois chez les étudiants et le personnel. En cas de difficultés, la dynamique impulsée est celle de la construction. Grâce à la communication, nous arrivons à instaurer cette vision d'ensemble et de partage.

Enfin, le troisième axe du bilan porte sur le bien être des usagers et des étudiants afin que chacun puisse accomplir ses missions. Les conditions de travail, la sécurité des usagers et des biens sont des paramètres à ne pas négliger. En effet, j'y accorde beaucoup d'importance. Néanmoins, ces actions ont un coût financier très onéreux. Le budget du pôle étant contraint, nous devons prioriser. Il faut comprendre la sécurité à différents niveaux. Ainsi, nous procédons au fur et à mesure à la vérification, à la maintenance, à la réparation de matériels souvent vieillissants. Ces éléments sont listés dans le rapport. Nous souffrons également de problèmes de climatisation récurrents, de systèmes qui tombent en panne régulièrement. Là également, des dépenses ont été engagées et se poursuivent, que ce soit au niveau des amphithéâtres ou encore dans les bureaux des personnels. Ainsi, cette première année m'a permis de réaliser un véritable état des lieux et de définir les priorités, d'optimiser nos actions, de consolider nos axes, nos relations avec les différents

partenaires, de travailler à donner à l'université sa place sur le territoire, de développer des actions afin que les étudiants s'approprient leur campus et fassent vivre leur pôle universitaire aussi bien dans le cadre de leur formation que dans les domaines scientifiques liés à la recherche.

La seconde partie du rapport d'activité concerne les projets pour le pôle Guadeloupe. De nombreuses actions seront menées dans les mois et années à venir, à l'exemple de la poursuite de l'équipement du parc informatique au niveau des composantes, de la mise en place d'une cellule Fablab sur le campus de Fouillole porté par le vice-président étudiant du pôle Guadeloupe, également sur le campus du Camp Jacob, projet porté par la directrice de l'IUT avec la collaboration de la Ville de Saint-Claude. Ce projet de FabLab reflète bien la volonté de faire du pôle Guadeloupe un lieu d'innovation où chaque étudiant peut développer ses potentialités. Ce projet est d'autant plus grand à nos yeux puisqu'il est porté par le vice-président étudiant, signe que nos étudiants aspirent à inscrire le pôle dans une logique de pointe, dynamique, positive. Il s'agira d'un lieu de partage et de création collaborative dans lequel les étudiants auront accès à des outils de fabrication numérique tels que des imprimantes 3D. Ce sera un projet phare. Parmi les autres projets, je peux également vous citer la mise en place d'un espace pour les cours et les activités sportives, la mise en place de lieux de vie pour les étudiants sur les trois campus, la modernisation et la réhabilitation des amphithéâtres, la sécurisation des campus avec l'éclairage et des accès par badge, l'entretien du bâti et des locaux, l'inscription dans le plan de sobriété qui nous permettra de réduire les dépenses en termes de fluides et d'avoir une démarche soucieuse de l'environnement. Enfin, nous continuerons d'œuvrer à l'accompagnement du personnel en termes de formation, afin qu'ils puissent monter en compétence. Dans le respect du cadre normatif, Madame D'ARBAUD et ses services continueront à fiabiliser, sécuriser les documents administratifs. Nous devons élaborer les statuts du pôle, structurer le Bureau de la formation continue de l'apprentissage en relation étroite avec le pôle Martinique. Tous ces projets se concrétiseront par la collaboration et la contribution de tous.

Je tiens ici à préciser l'importance à nos yeux de nos liens avec la Région Guadeloupe et son président. Au nom du pôle Guadeloupe, je remercie Madame LERUS, vice-présidente de la Région Guadeloupe, qui n'a pas pu être parmi nous ce matin suite à un imprévu. Je la remercie pour tout ce que nous avons pu mener cette année grâce à notre fructueuse collaboration. Le développement du pôle à Saint-Claude comme à Pointe-à-Pitre, le pôle Guadeloupe le doit à cette implication de longue date du Conseil régional de Guadeloupe et qui se poursuit à travers son application et celle du président de Région. Pour conclure, je dirais que chaque étudiant, chaque administratif, chaque enseignant, chaque chercheur, chaque responsable, chaque agent, chaque élu a son rôle à jouer sa place au sein du pôle. C'est ensemble que nous réussissons et je remercie toutes les personnes qui croient en notre équipe et qui s'inscrivent toujours dans une dynamique de construction pour mener l'université vers un lieu monde suivant une ambition d'excellence. Merci.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame la vice-présidente. Je vais céder la parole à Monsieur le vice-président du pôle Martinique.

### **Monsieur Laurent MANYRI, VP pôle 972**

Merci. Bonjour Monsieur le Président. Bonjour à tous, chers administrateurs. Cela fait un an que nous avons été élus, et moi personnellement en tant que vice-président du pôle Martinique. Une année passe très vite et c'est vrai qu'il a été très difficile de se poser et d'être exhaustif. Pour le pôle Martinique, c'est d'abord et surtout la notion de travail qui a pleinement pris son sens. Il faut le dire, après des années de troubles, d'aucuns pensaient qu'il n'y aurait point d'apaisement, les personnels et les étudiants qui nous font confiance souhaitent vraiment que nous soyons focalisés sur nos missions premières, nos fondamentaux, l'enseignement et la recherche, en privilégiant la qualité de vie pour tous. C'est la confiance retrouvée aussi avec nos différents partenaires. Plus que jamais, la Collectivité territoriale de Martinique montre son plein engagement à nos côtés pour la formation des forces vives de notre territoire. Nous avons eu de nombreuses manifestations,



notamment les dernières journées d'information sur les filières universitaires, dont tout le monde a pu voir la vraie réussite. Les nombreux échanges avec le rectorat de Martinique, malgré les crises, prouvent nos liens indéfectibles.

Cette année a été ponctuée aussi par de nombreuses activités culturelles, artistiques et sportives et les futures manifestations prouvent encore notre dynamisme. Ce matin, pendant deux jours, il y aura les Jeux de l'UA qui prouvent ce vrai dynamisme.

Je remercie aussi le vice-président délégué aux Affaires culturelles qui s'investit. Nous aurons aussi changé nos modes de vie. Nous le voyons : adopter des comportements durables. De nombreuses économies sont possibles pour réduire les budgets, mais nous ne devons pas non plus mettre en péril la sécurisation. Chacun qui vient sur nos lieux de vie espère être sur ses activités. De nombreux chantiers immobiliers seront lancés afin de rattraper un vrai retard. L'actualité nous rattrape puisque c'est la demande de nos étudiants et des personnels. Nous ne serons sans doute pas là pour voir ces réalisations, mais il faut oser poser les premières pierres, comme l'ont fait les premiers fondateurs il y a quarante ans. Nos lieux de vie doivent être réhabilités, repensés, obtenus dans notre position d'acteurs majeurs de formation et de recherche sur le territoire.

Vous avez le rapport, donc je ne serai pas très long, mais je tiens à remercier tous les personnels qui ont permis la réalisation de ces documents et je remercie aussi tous ceux qui s'investissent tous les jours pour que le pôle puisse rayonner. Voilà, Monsieur le Président.

### **Monsieur le Président**

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je remercie les deux vice-présidents de pôle. Je sais que leur tâche est très difficile. Ce n'est pas facile, compte tenu de nos statuts, d'embrasser toutes ces responsabilités avec des moyens, notamment humains, qui sont limités. Merci à vous deux pour ce travail et votre courage également au quotidien.

En ce qui concerne l'université dans sa globalité, je ne serais pas long puisque vous avez en effet reçu ce document d'une quinzaine de pages. Mais, sachez que cette année 2022, première année de mandature, a été l'objet d'un travail minutieux et intense qui a permis de lancer cette refondation nécessaire de l'administration de l'Université des Antilles qui en est le cœur opérationnel. Nous avons commencé par le recrutement de plusieurs cadres supérieurs, une directrice des affaires juridiques, une directrice des ressources humaines et une directrice générale des services, expérimentées toutes les deux, une directrice de la division de la scolarité, et nous continuerons à ces recrutements très bientôt avec un conseiller ou conseillère de prévention, poste vacant à l'heure actuelle, qui devrait nous rejoindre très prochainement à la fin de ce mois, en complément d'un contrôleur-re de gestion qui devra nous rejoindre très prochainement. Et bien sûr, grâce au succès de cet appel à projets au niveau l'ANR, nous allons recruter des ingénieurs projets de haut niveau pour muscler notre future direction de la recherche et de la valorisation. Nous continuerons aussi ce repyramidage, c'est-à-dire d'essayer de favoriser les emplois de catégorie A et de catégorie B pour répondre aux enjeux du monde tel qu'il est actuellement et qui nécessite des évolutions rapides, de la réactivité et une formation accrue des personnels. Dans cette direction, le *Bureau de la recherche scientifique* deviendra une *Direction de la recherche scientifique et de la valorisation*. Il accueillera plus d'agents qu'aujourd'hui, puisque, actuellement, le Directeur délégué du Bureau de la recherche scientifique est quasiment seul. La *Division de la scolarité*, deviendra une *Direction des études et de la vie universitaire*. En plus de ses missions de scolarité, elle aura d'autres missions, notamment elle sera en appui aux deux CFVU. Pour l'instant, la nouvelle directrice de la *Division de la scolarité* élabore son état des lieux tout simplement puisqu'elle nous a rejoints au mois de décembre et qu'elle doit constater l'existant et nous proposer une préfiguration pour la suite. J'espère qu'au début l'année 2024, nous serons en mesure de faire fonctionner cette nouvelle direction qui viendra en soutien aux CFVU. La formation continue également, qui a déjà vu son organisation modifiée, fera l'objet d'une préfiguration par des experts avec lesquels nous sommes en train de discuter actuellement pour venir nous aider à muscler et surtout à organiser de manière fine cette formation continue au niveau de l'établissement en tenant compte de nos statuts qui veulent que chaque pôle universitaire a une autonomie d'action

en termes pédagogiques, en tout cas dans la formation continue qu'il souhaite développer, en accord avec les composantes qui sont sur les pôles.

C'est donc un gros travail et nous avons des ressources humaines qui techniquement, sont en mesure de faire fonctionner cette formation continue, mais il nous faut des personnes capables de la penser et de la structurer. C'est ce qui sera fait dans les prochains mois. Bien sûr, je pense aussi aux étudiants et aux enseignants-chercheurs, pas uniquement à l'administration générale, on n'a pas que de l'administration, heureusement, mais ce sont à travers leurs talents, leurs innovations et leurs projets pédagogiques et scientifiques, culturels aussi, que l'Université peut rayonner. C'est bien pour cela qu'ils ont besoin de s'appuyer sur une administration forte, efficace, réactive et intelligente. Nous continuerons nos travaux et nos efforts en termes de relations internationales, de rayonnement de l'Université dans la Caraïbe, dans les Amériques et dans le monde. Des projets culturels ambitieux verront le jour sur les pôles puisqu'ils sont positionnés quelque part, même si parfois ce sera le vice-président aux Affaires culturelles, Monsieur ARTHON qui en sera à l'origine. Je le remercie pour ses efforts et ses réalisations jusqu'ici.

Et puis je voudrais quand même vous dire aussi un fait important, c'est que nous avons 14 257 étudiants, nombre jamais atteint même pendant la pandémie où il y avait eu une augmentation forte du nombre d'étudiants, nous sommes au-delà alors qu'il n'y a plus ce genre de facteurs expliquant cette accélération. Les populations diminuent aussi bien en Martinique qu'en Guadeloupe, des classes ferment dans les lycées et les collèges, et pourtant nous avons plus d'étudiants. Cela veut peut-être tout simplement dire que le travail paie, que ce travail accompli sur les deux pôles universitaires de notre université paie, que l'image de l'université est peut-être réparée parce qu'elle a été abîmée, par nous-mêmes avec l'aide de personnes extérieures, mais la source était généralement chez nous. Je trouve que c'est un bon signe et je suis très heureux d'accueillir aujourd'hui ces 14 257 étudiants parce qu'on a franchi un palier et j'espère qu'on continuera dans cette direction.

Voilà, je vous remercie et je vous cède la parole si vous avez des questions sur ces rapports d'activité des deux pôles ou bien de l'établissement au sens large. Monsieur AUDEBERT.

### **Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Ce rapport annuel d'activité appelle deux remarques et une question. Cet effort de rapport d'activité est un exercice utile quand il est bien fait, et je crois qu'il n'a pas été réalisé très souvent, effectivement. Il faut le reconnaître.

Deuxième remarque, quand il est bien fait parce que, je pense peut être qu'il y a un problème de méthode. Je pense en particulier (cela s'inscrit dans le prolongement de ce que j'avais pu dire pour le conseil du pôle Guadeloupe), cela pose un problème de méthode puisque ce rapport d'activité annuel contient des projets, très bien fait, il faut en avoir. Bien sûr, mais des projets qui n'ont pas associé en amont les administrateurs de pôle. Il y a peut-être des raisons de ne pas associer nécessairement les administrateurs, mais quand on met des projets, vous allez nous proposer de les valider alors qu'ils n'ont pas été réfléchis et co-construits. Il y a des projets qui n'ont pas vocation à être co-construits en amont, sinon ils ne pourront peut-être pas avancer dans un rythme... Je pense qu'il y a, au moins par principe, quelques projets qui peuvent associer les administrateurs du pôle.

Enfin, une question. Est-ce systématique de confiner le rôle d'un administrateur à un simple vote d'enregistrement ?

### **Monsieur le Président**

Concernant votre première remarque, en effet, de mémoire, ce rapport d'activité n'a pas été présenté au conseil d'administration depuis de longues années. Je m'en souviens aussi, je n'ai pas vu ce type de document. Nous sommes dans une démarche de normalisation du fonctionnement d'établissement. Nous essayons de rentrer en intégralité dans le cadre normatif, et à ce titre, nous présentons ce rapport. Ce rapport concerne effectivement une partie projet comme le demande la réglementation. Cette partie projet est la proposition conjointe des vice-présidents de pôle pour les

pôles qui les concernent et de l'établissement. Ce ne sont que des propositions, en effet, et c'est notre rôle d'élus à la présidence de cet établissement que de faire des propositions au conseil d'administration et aux conseils de pôle. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Vous êtes en responsabilité, vous avez des projets, vous les soumettez à vos conseils. Maintenant, le détail de ces projets, bien entendu, n'apparaît pas dans ces documents, mais c'est à ce moment-là, si cette ligne est adoptée par les conseils, que vous pourrez détailler et discuter du détail de chaque projet le moment venu. Pour l'instant, ce sont des projets, donc il n'y a pas de détail particulier. Mais voilà la direction vers laquelle l'équipe politique peut amener l'Université. C'est en ce sens qu'on vous présente aujourd'hui. Donc, non, vous n'êtes pas une chambre d'enregistrement Monsieur AUDEBERT, cette direction. Vous avez pris la parole un nombre important de fois aujourd'hui, cela veut bien dire qu'il y a un débat et une discussion, et un vote à la fin. Après, si vous n'êtes pas majoritaire dans cette assemblée, je n'y suis pour rien.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Si vous me permettez, une...

**Monsieur le Président**

Madame CASSIN a demandé la parole.

**Madame Laura CASSIN, MCF, VP CA**

Je voudrais effectivement préciser que conjointement Madame la DGS et moi, nous avons demandé aux pôles de réaliser ce document. Effectivement, l'article 14 des statuts de l'Université précise qu'un rapport annuel d'activité est présenté et comprend un bilan et un projet par pôle universitaire. C'est la règle.

Ensuite, concernant le problème de méthode, ce ne sont peut-être pas tous les administrateurs qui sont sollicités chaque fois, mais un nombre important d'administrateurs travaille avec chaque vice-président de pôle. Ils sont choisis sans doute suivant une majorité et des personnes avec qui il est peut-être plus facile de travailler qu'avec d'autres. Mais il ne faut pas dire que les rapports et les projets sont établis par les vice-présidents de pôle seuls, ce n'est pas vrai. D'ailleurs, on le voit dans le document. Des administrateurs remplissent des missions administratives, des administrateurs qui remplissent des missions politiques, y sont représentés. Il faut donc tenir compte du fait qu'il puisse y avoir des projets, qui sont établis en concertation avec certains et peut-être pas avec tout le monde, mais cela dépend aussi de la dynamique dans laquelle chacun s'inscrit.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

J'ai bien compris qu'il y aura une méthode qui n'est pas exclusive.

Question subsidiaire, et là je réfléchis en particulier au rapport annuel de l'Université, sauf erreur de ma part, dans les annexes, la plupart des données sont antérieures à 2022. J'ai trouvé curieux dans un rapport annuel d'activité 2022 d'y voir figurer trois quarts de références datées d'avant 2022, sauf qu'on parle tout de même de rapport d'activité de l'exercice 2022.

**Monsieur le Président**

Monsieur AUDEBERT...

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

... vous verrez que la plupart des références sont 2020-2021, et rarement 2021-2022. Je vous invite à voir les annexes et les dates, cela s'arrête à l'année universitaire 2020-2021. Trois ou quatre références évoquent l'année universitaire 2022, mais les trois quarts d'entre elles s'arrêtent à 2020-2021, c'est curieux.

**Monsieur le Président**

Madame la DGS, si vous voulez répondre officiellement, il faudrait vous rapprocher du micro sinon vos propos seront inaudibles.

### **Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

En fait, c'est une manière de contextualiser. Comme il a été dit très justement, cela fait très longtemps qu'il n'y a pas eu de rapport d'activité. C'est une volonté de la gouvernance de s'inscrire dans la rédaction et la présentation d'un rapport d'activité. C'était une manière de contextualiser tout ce qui a été fait et c'est ainsi qu'il faut le prendre.

Et pour répondre à votre question concernant le fait de mobiliser les administrateurs dans les projets, le CA n'est pas un groupe de travail. Le CA est là pour valider les propositions de projet, mais ce n'est un groupe de travail. Il ne faut pas tout mélanger, je pense.

### **Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? Oui, Professeur ROOS

### **Monsieur Christophe ROOS, PR**

Monsieur le Président, chers collègues, je salue ces trois rapports. Cela nous met en perspective quand même par rapport aux autres années. Cela met en évidence là où on a fait des progrès, là où il faudrait en faire encore. Je vais juste faire une petite remarque factuelle. Dans la première annexe qui met en exergue l'évolution des effectifs de nos étudiants, je pense qu'il y a un décalage entre le graphique et le tableau. On voit que cette année est celle où finalement, depuis dix ans, on atteint, ce qui est quand même assez exceptionnel, un nombre maximum d'étudiants (14 257), alors que dans la courbe en dessous, on voit que cela baisse. À moins d'avoir mal lu la courbe, on voit que les effectifs globaux baissent et donc je pense qu'il doit y avoir un décalage entre les histogrammes et la courbe qui, à mon avis, fait la somme des deux. C'est bien cela ? Je pense que le dernier point devrait être le plus haut.

### **Monsieur le Président**

J'avais remarqué la même chose et j'étais en train de réfléchir. Je pense que la courbe est calée sur le tableau du dessus et il manquerait le dernier point de la dernière colonne. On peut tracer à la main le trait manquant et le point vers le haut. Mais vous avez raison, elle n'a pas l'air calée avec les histogrammes en dessous qui sont en décalage. Mais en effet, le nombre d'étudiants croît. Après un saut durant les années Covid, on a un morceau post-covid. Depuis trois ans, nous sommes entre 13 700 et 14 257 étudiants, ce qui est assez remarquable, je crois, compte tenu de la démographie de nos territoires.

D'autres remarques ou questions ?

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Je reviens sur la méthode présentée par Monsieur AUDEBERT. Je crois que c'est la VP pôle Guadeloupe qui a dit qu'il faut construire les projets ensemble etc. Cela me paraît évident qu'il faut construire les projets, si on veut que tout le monde adhère, avec l'ensemble de la communauté universitaire. Par conséquent, le pôle propose des projets, c'est une suggestion, mais faite un appel à projets dans les différentes composantes pour voir ce qu'ont envie de faire les différentes composantes, pour qu'on puisse faire ensemble. Vous parlez des fablabs, c'est très bien mais sur le territoire de la Guadeloupe, nous avons neuf fablabs académiques, nous avons deux ou trois fablabs associatifs. Là aussi, il y a peut-être une synergie à faire avec eux. C'est ce que l'on fait au niveau des formations ingénieurs. Discutons. Ce qui manque, c'est de la discussion. On a réussi, les choses sont établies, on n'en parle même pas avec les membres du conseil polaire. Je suis au Conseil polaire et jamais je n'ai entendu parler des fablabs, si ce n'est au niveau du compte rendu. Ce n'est pas une discussion., c'est juste deux ou trois personnes, je ne sais pas combien, qui se sont réunies, qui ont créé un projet et ce qu'on nous demande, c'est d'adhérer au projet, mais on a aussi des propositions à faire. D'accord ? On travaille ensemble et il me semble que cela sera quelque

chose beaucoup plus productif. C'est ma première remarque. Plutôt que les idées viennent toujours haut dans un cercle restreint, c'est un peu fatigant.

Ma deuxième remarque revient sur les annexes, et comme cela touche aux formations ingénieurs, je me permets d'en parler. Si on regarde le taux de réussite sur les formations ingénieur, le taux affiché de réussite n'est pas notre taux et je vous invite à vous rapprocher de la scolarité. Cela me fait de la peine de voir que, sur un bilan de l'UA, on a un taux de réussite de 54 % dans les formations ingénieurs, ce n'est pas possible bien évidemment. Vous pouvez vous rapprocher de Madame COMBET ou de notre service. Je rappelle que dans les formations ingénieurs, il y a quatre critères, et un des critères qui nous plombe un peu, c'est vrai, au moment de la fin de l'année, c'est le niveau B2 en anglais. Les étudiants ont trois ans pour passer le B2. Tant que les trois ans ne sont pas passés, ils ne peuvent pas être considérés en situation d'échec. Je propose que ces chiffres soient réactualisés au fur et à mesure. J'aimerais bien que ce soit rectifié. Merci.

### **Monsieur le Président**

Pour information, c'est l'observatoire de la DOSIP qui construit ces éléments et qui nous les fournit. On leur fera part de votre étonnement. Je ne sais pas s'il y aura une correction, mais s'il doit y avoir une correction dans un sens ou dans l'autre, elle aura lieu, je vous l'assure.

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Que la DOSIP prenne aussi les bons chiffres, merci.

### **Monsieur le Président**

D'autres questions ou remarques. Monsieur DORVILLE.

### **Monsieur René DORVILLE, MCF**

Je voulais préciser que pour les administrateurs, bon nombre de ces projets sont présentés et travaillés en CFVU en principe. Je suis un peu surpris de la remarque de certains, puisque chacun a son rôle. Il y a les CFVU et la plupart des projets que j'ai vus, ont été présentés et travaillés en CFVU.

### **Monsieur le Président**

D'autres prises de parole ? Monsieur HUNEL.

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

À un moment, il était question à l'université de la création d'une école d'ingénieurs et j'ai vu que ce n'est pas mentionné. Est-ce un projet qui a été arrêté ?

### **Monsieur le Président**

La volonté d'une école d'ingénieurs est présente à l'université. Pour l'instant, nous avons des formations d'ingénieurs. Mais vous savez que pour atteindre le statut école d'ingénieurs, il y a un certain nombre de critères à vérifier, notamment en termes de densité et de nombre d'étudiants inscrits à une formation d'ingénieur. Pour l'instant, on n'est peut-être pas encore à ce niveau, mais toute évolution, une fois qu'elle est rendue possible par la réalité, est la bienvenue. Il s'agit d'aller vers le haut et c'est bien le mouvement ascendant que nous souhaitons impulser à cette université.

### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Monsieur le Président, si je peux rebondir sur les formations ingénieurs. Je te remercie d'avoir posé la question. Effectivement, il y a certains critères. Je pense que vous avez reçu le rapport de la commission des titres d'ingénieurs qui nous demande de réfléchir à la mise en place d'une école d'ingénieur. Et j'en profite parce que je n'arrive pas à avoir de réponse autrement : je rappelle que, sous la présidence JANKY, avait été créé un *comité de préfiguration de transformation d'un département ingénieurs en école interne à l'UFR SEN* (je dis tout le titre parce que le titre me

paraissait tellement long qu'il était peut-être déjà un peu plombé d'avance). Ce comité devait rendre compte, en juin 2021, de l'état d'avancement des travaux et nous n'avons jamais eu de retour. Donc, j'en profite pour vous demander si vous avez les conclusions de ce comité de préfiguration. Merci.

**Monsieur le Président**

De mémoire, ce comité devait remettre ses travaux aux instances compétentes et je ne suis pas sûr que cela a été le cas. Je n'ai pas de trace de ce rapport qui, de toute façon, devrait être validé par les instances. Il ne s'agit pas d'un rapport remis directement à son président mais à son conseil de pôle Guadeloupe. Je n'ai pas de trace de ce rapport, mais je pourrais me renseigner bien entendu.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je vous remercie.

**Monsieur le Président**

D'autres questions ou remarques ? Non. On va passer au vote sur ce rapport annuel d'activité qui se décline en trois parties comme souhaité dans les textes.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens pour les raisons évoquées.

**Monsieur le Président**

Une abstention. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Ce rapport est adopté.

Nous allons passer au plan d'égalité des femmes et des hommes, suivi annuel.

**c) Plan égalité des Femmes et des Hommes (suivi annuel)**

**Monsieur le Président**

Il s'agit d'un dossier suivi par la vice-présidente à la responsabilité sociale de l'Université, Madame PARIZE, qui devrait normalement se connecter avec nous.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Je suis présente, Monsieur le Président.

**Monsieur le Président**

Merci. Bonjour Madame la vice-présidente. Ce document qui, je crois, a la forme de tableaux, vous a été transmis. Madame la vice-présidente, vous souhaitez dire deux mots ?

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Oui.

**Monsieur le Président**

Je vous en prie, allez-y.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Merci. Bonjour, Monsieur le président, Madame la vice-présidente du conseil d'administration, Mesdames et Messieurs les administrateurs. Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui le bilan de notre plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je rappelle que c'est un plan d'action qui comprend 21 mesures et 59 actions, avec quatre axes obligatoires : 1) l'évaluation,

la prévention et, le cas échéant, le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, 2) la garantie d'égal accès des femmes et des hommes aux corps grades d'emploi, grades et emplois de la Fonction publique, 3) la favorisation de l'articulation entre activité professionnelle et vie professionnelle et familiale, 4) la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, de harcèlements moraux ou sexuels ainsi que les agissements sexistes.

Depuis qu'il a été édité, il y a eu des avancées. Ce plan comporte 20 % d'actions clôturées, 22 % des actions sont en cours, 40 % sont en reprogrammation (c'est-à-dire qu'il y a un décalage temporel), et 18 % ne sont pas encore réalisés parce que prévues en 2023, notamment sur le deuxième semestre. Je remercie Mesdames la DGS et la DRH pour leur implication sans faille. 42 % des actions relèvent de la Direction des ressources humaines. Et dès son arrivée, Madame la Directrice des Ressources humaines s'est vraiment approprié ce plan pour sa mise en œuvre. Je la remercie ici et je remercie l'ensemble des services, notamment Madame la DGS, pour leur implication sans faille et leur accompagnement au quotidien sur la mise en œuvre de ce plan.

En conclusion, nous accusons un retard de l'ordre de six mois par rapport aux actions initialement programmées, probablement dues à l'arrivée de Madame le DGS et de Madame la DRH en septembre. Il était nécessaire de les attendre pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Mais depuis leur arrivée, le retard accuse de moins en moins de délais. Je vous remercie pour votre écoute et je me tiens à votre disposition pour les questions.

### **Monsieur le Président**

Merci, Madame la vice-présidente. Avez-vous des questions ou des remarques sur ces éléments ?

### **Monsieur Philippe HUNEL**

Madame la vice-présidente, une question pour ma gouverne. Pourquoi les actions du point 8 ne sont pas colorées ? On ne sait pas si elles sont en cours, reprogrammées ou... ?

### **Madame Claudya PARIZE, MCF**

Toutes les actions grisées sont prévues en 2023, et n'ont pas fait l'objet du bilan. Elles font partie des 18 % des actions qui ne sont pas encore réalisées et en cours, qui viennent de commencer sur l'année. Il n'y a pas de retard accusé par rapport à la programmation initiale, elles étaient déjà programmées en 2023.

### **Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Merci beaucoup.

### **Monsieur le Président**

D'autres questions ou remarques ? Madame GABOURG.

### **Madame Raïssa GABOURG, étudiante 972**

Bonjour Monsieur le Président. Madame la VP, j'ai une question. Les actions déprogrammées vont-elles être reprogrammées plus tard ou sont-elles annulées ?

### **Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Elles ne sont pas annulées, mais cela ne fait pas partie de mes prérogatives. Par exemple, la modification des statuts de l'établissement, nous avons estimé que cela ne faisait pas partie du plan d'action l'égalité femmes hommes directement et que cela ferait l'objet d'une action plus globale. C'est pour cette raison que je les ai mises en déprogrammation. Cela ne veut pas dire qu'elles ne font pas l'objet d'un travail par la gouvernance.

### **Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions ? Non. Je remercie Madame la vice-présidente pour sa participation, même rapide. Nous allons soumettre ce document au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?  
Le document est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

**Madame Claudya PARIZE, VP RSU**

Je vous remercie, Monsieur le Président. Au revoir.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Au revoir.

## 4) Affaires financières

### a) Compte financier 2022

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Monsieur Le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité d'agent comptable de l'Université des Antilles depuis le mois de mai 2021, il me revient de vous présenter le compte financier de l'exercice 2022 de l'établissement.

Avant toute chose, je souhaite remercier mon Adjointe ainsi que le responsable des recettes de l'UA qui se sont complètement investis pour l'élaboration du compte financier 2022 de notre université et le respect des délais imposés par la DGFIP.

J'adresse aussi mes remerciements publics à tous mes collaborateurs, qui se sont mobilisés et rendus disponibles, depuis l'ouverture du contrôle de l'UA par la Cour des Comptes, en novembre 2022.

Mes remerciements enfin, aux Commissaires aux comptes, présents et toujours à notre écoute.

Je me dois aussi, Monsieur le Président, de présenter toutes mes excuses aux administrateurs, qui n'ont reçu que tardivement ces documents financiers.

Il est important de souligner, par ailleurs, que ce compte financier 2022 est le premier dont j'ai assuré, l'exécution dans son intégralité, après un contexte sensible et une crise sanitaire qui ont perturbé les activités de l'établissement, et ceci jusqu'au premier trimestre 2022.

Comme les procédures nous l'imposent, les comptes annuels ont bien été soumis à l'avis des certificateurs.

A ce stade de mon propos, je vous informe d'emblée, et nous en verrons les détails dans un instant, que le compte financier 2022 de l'université des Antilles est excédentaire.

#### Constitution du compte financier

Nous passons maintenant à l'analyse du document que vous avez reçu.

Je précise que le compte financier est établi par l'agence comptable à la fin de chaque exercice. Il est visé par le Président qui certifie que ce compte retrace les mouvements de comptabilité. Ensuite il est soumis pour approbation au conseil d'administration.

#### Faits marquants de l'exercice 2022

L'année 2022 a été rythmée par plusieurs faits marquants qu'il a fallu gérer. Ces événements significatifs ont eu des incidences comptables pendant l'exercice.

S'agissant de la gouvernance de l'UA, un nouveau chapitre s'est ouvert avec l'élection du CA et du président le 14 février 2022.



Dans un autre registre, nous avons dû répondre à une réquisition judiciaire sur les recettes de la formation continue. Cela s'est traduit par une mobilisation du service recettes durant 3 mois.

A cela se sont ajoutés le contrôle et la présence de la Cour des Comptes tantôt en distanciel, tantôt dans les murs de l'UA, depuis le 18 novembre 2022, mobilisant également l'ensemble du personnel de notre service.

Cette charge de travail supplémentaire et conséquente a été honorée avec des moyens humains constants, confirmant de manière criante notre insuffisance de personnels. Ce qui nous a contraint à être à flux tendus continuellement, au prix parfois de la santé de certains collaborateurs.

L'année 2022 a été également celle de la mise en place de UNICHORUS. Une évolution qui a permis de réorganiser le service facturier et d'améliorer les relations entre ordonnateurs et le comptable.

De même, grâce au logiciel d'inventaire NEPTUNE, nous pouvons désormais garantir une meilleure fiabilisation des immobilisations.

Un vaste chantier d'inventaire physique des immobilisations a rendu possible, avec méthode, la mise au rebut des immobilisations corporelles antérieures à 2021 et totalement amorties pour une valeur de 30.545k€.

La même procédure a été appliquée pour les immobilisations dont la valeur unitaire était inférieure à 1000€ pour une valeur de 129k€.

Le compte de résultat

Venons-en maintenant à l'analyse du compte de résultat de l'exercice 2022 de l'Université des Antilles. Il ressort excédentaire à 5.216.614€ (cinq millions deux cent seize mille six cent quatorze euros), en repli de 21,56% par rapport à l'exercice 2021. Cet excédent est en progression de 154% comparé à 2019, la dernière année de référence avant la crise sanitaire.

Le résultat comptable de l'exercice, faut-il le préciser, est la différence entre le montant des recettes et le montant des dépenses de fonctionnement hors investissement.

Dans le contexte actuel, c'est une performance économique et financière qui doit être appréciée comme telle. Mais dont l'UA aurait tort de se satisfaire.

Un autre élément appréciable réside dans la capacité d'autofinancement (CAF). Il s'agit d'établir la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, ses investissements de l'exercice. En l'espèce, la capacité d'autofinancement au titre de 2022 se monte à peu près à 6 millions d'euros, en progression de 28 % par rapport à 2021 et 90 % par rapport à 2020. Il est inutile de rappeler qu'en 2019, cette CAF était négative.

En ce qui concerne la solvabilité de l'Université des Antilles, le fonds de roulement de l'établissement a progressé de 3 millions pour s'établir à 33 millions d'euros au titre de l'exercice 2022. Il est conforme à l'exigence du respect d'une des règles comptables fondamentales suivant lesquelles les acquisitions durables doivent être financées par des ressources stables. De même, les besoins en fonds de roulement, c'est-à-dire la différence entre ce que l'on doit payer ou remboursé et ce que l'on attend en ressources à encaisser, sont positifs à 329 000 € contre 2,9 millions l'année dernière. Enfin, à la lumière de ces comptes financiers 2022, il apparaît que l'Université des Antilles peut se réjouir d'une trésorerie satisfaisante. Celle-ci lui permet non seulement d'éviter des situations de tension, mais surtout de couvrir environ quatre mois de décaissement, sachant que les décaissements mensuels sont de l'ordre de 8 millions d'euros. Pour information, les prêts d'encaissement interviennent au mois de janvier, avril, juillet et octobre, qui correspondent au versement de la subvention pour charge publique des services publics des universités.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, en conclusion, le compte financier 2022 de l'Université des Antilles révèle une situation globalement saine, mais avec des fragilités qui, si elles ne sont pas corrigées sans délai, peuvent nuire à l'ensemble et obérer à l'avenir ses résultats. Notre service, l'agence comptable a été souvent incomprise par son exigence de strict respect des procédures, et plus encore, lorsque j'ai opposé parfois des refus de paiement. En ma qualité d'agent comptable, j'ai l'obligation de tenir cette ligne car je vous rappelle que ma responsabilité personnelle et pécuniaire peut être engagée. Il y a lieu, à mon sens, de développer dans tous les niveaux de la chaîne de décision et d'engagement de l'Université des Antilles, une culture du respect des procédures soucieuses aussi de la performance budgétaire et comptable.

C'est à ce prix que nous éviterons chaque année de nous exposer à des risques de réserve, voire davantage pour les personnes en responsabilité, en dépit des excédents qui pourront être constatés. Je vous remercie et reste à votre écoute.

### **Monsieur le Président**

Merci Madame l'agent comptable. Est-ce qu'il était prévu que les commissaires aux comptes prennent la parole après vous, avant les questions ?

### **Madame Michèle HEMANY, commissaire aux comptes**

Bonjour à tous. Nous, commissaires aux comptes, intervenons pour présenter notre rapport sur les comptes de l'exercice. Je m'appelle Michèle HELMANY, je suis commissaire aux comptes, représentante de KPMG. Je cosigne ce mandat avec Monsieur Philippe qui n'a pas pu se joindre aujourd'hui à nous et il tient à s'excuser.

L'objectif et les conditions de notre intervention. L'objectif d'un audit consiste à exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité des comptes et sur l'image fidèle qui donne du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de l'Université à fin de l'exercice. Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondage ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations donnés dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. La coopération avec la gouvernance, l'agence comptable et la direction des services financiers a été positive et constructive. Nous tenons à remercier l'ensemble des services sollicités pour leur coopération et leur travail.

Concernant le déroulé de notre plan d'audit par rapport à notre présentation de lancement, on a fait une revue du contrôle interne qui a été réalisée en février 2023, compte tenu du contrôle par la Cour des comptes. On ne pouvait pas être tous présents en même temps. On a réalisé la phase finale en février 2023. Une balance provisoire nous a été communiquée en début d'intervention. Cependant, beaucoup d'écritures restaient en suspens, telles que les immobilisations, les amortissements, les passifs sociaux, les charges à payer, les césures de la formation continue et des contrats pluriannuels. Ensuite, pour pouvoir émettre notre rapport, on fait un contrôle de l'annexe. La revue de l'annexe et les observations sur des compléments éventuels ont été apportées pour pouvoir être modifiées. Puis, on fait des vérifications spécifiques qui consistent à revoir le rapport de gestion de l'ordonnateur et le rapport de présentation du compte financier de l'agent comptable.

Nous comprenons que le processus de clôture a été fortement impacté par les différents contrôles, Cour des comptes depuis novembre, inspection de la clause judiciaire et la clôture a été perturbée par les absences, les arrêts maladie de l'agence comptable, des services des marchés, service facturier. Nous tenons tout de même à remercier l'ensemble des personnes sollicitées pour leur disponibilité et leur réactivité compte tenu du contexte. Nous avons réalisé le nécessaire pour tenir les délais d'émission de notre rapport en date d'aujourd'hui.

Notre rapport, conformément aux dispositions du Code de commerce, les commissaires aux comptes formulent leur opinion dans la première partie du rapport sur les comptes annuels. Nous reprenons ci-après la réserve que nous avons déjà formulée dans notre rapport sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2021 et qui subsiste sur les comptes annuels au 31 décembre 2022. Il s'agit du financement externe de l'actif par des tiers autres que l'État. En effet, l'Université n'a pas été en mesure de rattacher la majorité des financements externes de l'actif par des tiers autres que l'État enregistré aux bilans, aux immobilisations qui sont financées. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer le montant des financements qui auraient dû être comptabilisés au bilan au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, ni en conséquence, déterminer le montant

de la quote-part de financement qui aurait dû être repris en produit dans le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Deuxième point, les heures complémentaires, qui vont être notre deuxième réserve. L'insuffisance de formalisation et de mise en œuvre de procédures internes concernant la justification des heures d'enseignement faisait l'objet d'une réserve dans notre rapport des comptes 2020. Cette réserve avait été levée en 2021 compte tenu du travail réalisé, notamment l'implantation progressive d'un outil de suivi des heures d'enseignement, le renforcement des procédures suivi des heures d'enseignement, le recensement de l'exhaustivité des heures complémentaires à payer depuis l'exercice 2017. En revanche, nous n'avons pas obtenu les éléments nous permettant de fiabiliser les extractions HELICO obtenues, ainsi que le croisement nominatif entre les données d'HELICO, les données de la paie, croisement historiquement réalisé par le contrôle de gestion. Ainsi, cette réserve figurera à nouveau dans notre rapport sur les comptes 2022.

Sous les réserves décrites précédemment, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et pratiques comptables français, applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Nous sommes censés faire également des recommandations. On a défini ce qu'on appelle des *chantiers prioritaires*.

Le premier chantier prioritaire, ce sont les heures complémentaires. Nous comprenons que l'université est venue renforcer les procédures en mettant en place des outils et des procédures qui seront applicables à compter de 2023. Il s'agit notamment de la mise en place de l'outil de VAC qui permet un point d'entrée pour l'édition des contrats via le logiciel CHAM avant le démarrage des cours, de la mise en place d'échanges depuis 2022 avec les composantes afin de préciser les procédures et les règles, de la mise en place d'une procédure et d'un calendrier pour la campagne 23 24.

Autre chantier prioritaire, le financement externe collectif. Afin de lever cette dernière réserve, un travail d'analyse et de régularisation des financements de l'actif par des tiers autres que l'État est à réaliser en tenant compte notamment des éléments suivants : financeurs Région / Départements. Il conviendra d'appliquer l'instruction relative au financement externe de l'actif qui prévoit une destination comptable différente selon le financement. Il faudra également revoir les immobilisations financées afin de pouvoir évaluer la quote-part de financement à reprendre au compte de résultat et déterminer le taux de financement.

Pour ces deux chantiers prioritaires, il y a des chantiers sous-jacents qui concernent les immobilisations.

Votre établissement a réalisé un inventaire physique des immos corporelles en 2010. Depuis le début de notre premier mandat, nous avons constaté l'absence de sortie des immobilisations, matérialisant le fait que l'inventaire réalisé n'est plus suivi. Le travail a été initié en 2022 et sera poursuivi en 2023, avec la mise en place d'une procédure d'inventaire périodique et tournante, afin de nettoyer la base Neptune et de procéder aux sorties des immobilisations. Alors, c'est vrai qu'on a vu tout à l'heure que des immobilisations avaient été sorties pour les immobilisations qui ont plus de douze ans, mais il faut que ce travail soit continu et que cet inventaire soit refait de manière tournante sur les différentes composantes. Nous vous recommandons également de mettre en place une analyse périodique des immobilisations en cours en concertation avec le service du patrimoine afin d'identifier les immobilisations à mettre en service.

L'autre chantier concerne les conventions pluriannuelles. Nous vous recommandons de mettre en place un service dédié au suivi des conventions pluriannuelles afin d'accompagner les porteurs de projets dans les réponses aux appels d'offres, de contrôler les modalités juridiques et financières des conventions avant signature du président, de contrôler la vie de la convention (c'est-à-dire respect des échéances, remonter des bilans financiers, des bilans scientifiques) et d'homogénéiser le traitement comptable des conventions pluriannuelles. Merci de votre écoute.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. La parole est aux administrateurs si vous avez des questions ou des remarques.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

J'ai deux remarques et une question. Je salue bien entendu le travail de ce ceux qui sont employés dans un contexte très complexe, qui justifie effectivement les commentaires qui ont été faits. Cependant, je rejoins les remarques de Monsieur l'administrateur Philippe HUNEL qui a regretté l'absence de délai suffisant pour exercer à un examen sérieux du compte financier. Vous conviendrez avec moi que c'est un peu compliqué. Mais, ma question est la suivante. Elle s'adresse à Madame l'agent comptable, tout en lui demandant évidemment de saluer son équipe compte tenu du contexte. Compte tenu du fait que nous avons reçu cela très tardivement, vous en êtes excusée et il n'y a pas de souci de ce point de vue, mais compte tenu de cette réalité, pourquoi, Madame l'agent comptable, vous n'avez pas remis un petit rapport de présentation qui nous aurait aidés à aller peut-être plus vite et de façon plus précise dans l'examen d'un compte aussi complexe ?

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Monsieur l'administrateur...

**Monsieur le Président**

Permettez-moi, avant de répondre, Madame l'agent comptable, à Monsieur AUDEBERT. Vous demandez à un service, qui est sous pression et surchargé, de procéder à un travail supplémentaire pour vous éclairer et vous faciliter la tâche. Je rappelle qu'il n'y a pas de notion de jours ouvrés dans la transmission des pièces. Cela n'existe pas. Il y a des délais effectivement. On était juste sur ce coup, c'est un délai inhabituel pour les raisons que vous avez entendues, mais il n'y a pas de question de jours ouvrés. On a sept jours de délai en général pour transmettre les pièces et cela peut inclure des week-ends et jours fériés. Ce n'est pas précisé dans les textes qu'on doit compter en jours ouvrés. Maintenant, je voulais cette précision, vous demandez à l'agence comptable d'effectuer un travail supplémentaire, alors même qu'elle est sous pression depuis des mois, notamment en raison du contrôle de la Cour des comptes ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Le petit travail, Monsieur le Président, est d'usage. Lorsque par exemple vous présentez un budget, vous l'assortissez en propos liminaires d'un petit rapport de présentation qui permet d'orienter l'administrateur et de lui faciliter en quelque sorte la lecture (nous sommes tous des généralistes). Donc, ce n'est pas réellement un travail supplémentaire, c'est un travail complémentaire. C'est document dont je considère qu'il est peut-être même plus important que le budget (c'est une remarque personnelle). C'est probablement un des documents les plus importants de l'année, qui plus est, retrace l'exécution des opérations liées à ce mandat de 2022. C'est la raison pour laquelle je me permets d'exprimer mon regret sur l'absence d'adjonction d'un petit rapport de représentation, qui n'a pas besoin de faire vingt pages, mais qui permet d'orienter le lecteur très vite et mieux, je pense.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Monsieur AUDEBERT, j'ai pris bonne note. Ce que je retiens de toute cette présentation, c'est qu'aujourd'hui, pour la première fois, l'Université des Antilles est entrée dans les clous au niveau de l'Hexagone. D'habitude, nous étions toujours hors délai. La date butoir est demain, 15 mars. Pour la première fois, Monsieur l'administrateur, je crois que c'est l'élément fondamental. Maintenant, je vous ai présenté des agrégats. Certes, vous avez eu le document jeudi soir. J'ai pris note pour la prochaine fois, mais à l'instant T, c'était impossible.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Ultime remarque, si vous me permettez, Monsieur le président, et j'arrêterai là. Madame l'agent comptable, l'évènement le plus important n'est pas nécessairement le dernier en date. Il y a eu un nombre de comptes financiers qui ont été remis en temps.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Selon la Cour des comptes, on a toujours été hors délai.

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Cela dépend jusqu'où vous remontez. Il y a eu des comptes financiers qui ont été produits dans les temps. J'arrête là.

**Monsieur le Président**

D'autres remarques ou questions sur ces éléments ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Juste une petite question. C'est vrai que cela a été très rapide et très court dans les temps. C'est quand même lourd comme document. J'aimerais comprendre. On est à 5 millions d'excédents à la fin de l'exercice et je repose toujours ma question, est-ce qu'on a vocation à être en excédent ou est-ce qu'on a vocation, quand on fait des prévisions de service, à utiliser la somme qui a été prévue ? Je m'excuse si mon vocable n'est pas adéquat, mais je ne suis pas... Et du coup cette question d'excédent de 5 millions d'euros. Comment peut-on l'expliquer ? Pourquoi on a été en excédent de cette somme ? Il y a des actions non réalisées ? Qu'est-ce qu'on va en faire ? Mais je crois que c'est dans la question suivante, il me semble.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Je vais vous inviter à prendre deux documents : le tableau 3, « Résultat de l'exercice », qui est un résultat comptable de 5 millions d'euros) et le tableau 2, « Autorisations budgétaires en exécution ». Quand vous regardez les dépenses engagées, ici nous sommes... *[plus de son pendant quelques secondes, à 00'22'00...]*

**Monsieur le Président**

Je dois même préciser qu'en effet, des actions n'ont pas été réalisées, notamment en termes de recherche. Des conventions signées avec des financements attribués n'ont pas été dépensées. Comme ces sommes sont fléchées, on ne peut pas les dépenser à autre chose, ce qui rend le résultat excédentaire. Cela contribue en tout cas à cet état.

**Madame Michèle HEMANY, commissaire aux comptes**

Monsieur le Président, je veux juste compléter. En effet, cet excédent résulte du fait que des certaines actions n'aient pas été réalisées cette année, mais cet excédent va permettre aussi de réaliser les projets à venir. En fait, il manque en fonds de roulement et c'est ce qui permet aujourd'hui d'avoir des projets, parce que si vous n'aviez pas cette trésorerie qui résulte des années antérieures, vous ne pourriez pas financer vos projets.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Juste pour bien comprendre. Sur ces 5 millions, si une partie vient des conventions qui n'ont pas mené à terme, il semble que cet argent, on ne peut pas le mettre en fonds de roulement puisqu'on n'a pas fait le travail ? C'est bien cela ?

**Madame Michèle HEMANY, commissaire aux comptes**

C'est la distinction entre ce qu'on appelle des recettes et des encaissements. Vous avez un résultat comptable à produire. Vous avez reçu une convention, on vous dit qu'on vous donne 5 millions. Ce n'est pas pour toutes les conventions, notamment la formation continue où on ne fait pas comme

ça. Mais, pour les dotations globales, ces 5 millions, on les utilise, mais si excédent, celui-ci permet de réaliser des projets qui n'ont pas été faits cette année parce qu'une partie couvre les investissements, et qui seront utilisés l'année suivante.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Merci.

**Monsieur le Président**

Bien, nous allons passer au vote. Oui, Madame ?

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Monsieur le Président, le conseil d'administration doit approuver les éléments d'exécution budgétaire, le tableau 1 sur les emplois de 2022, le tableau 2 des autorisations budgétaires en exécution. C'est le premier vote qui sera demandé au conseil d'administration. Ensuite, le conseil d'administration doit approuver les éléments d'exécution comptable, le tableau 6 qui concerne les différents agrégats comptables, la variation de trésorerie, le résultat patrimonial, la capacité d'autofinancement et la variation de fonds de roulement. À l'issue, le conseil d'administration devra aussi affecter le résultat de 5 216 414,43 €.

**Monsieur le Président**

Pour récapituler, Madame l'agent comptable, on vote les tableaux 1, 2 et 6.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Pour un premier vote.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

J'ai une question avant le vote.

**Monsieur le Président**

Allez-y, Monsieur HUNEL.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Sur le tableau 1, pourrait-on avoir une explication quand même du faible taux d'exécution, à l'exception bien évidemment de l'année 2021 qui était une année particulière. Je vois qu'on est moins bien que les années 2020 et 2019.

Par ailleurs, je pense que ce serait bien à l'avenir, mais c'est peut-être dû à la contrainte du temps, que les pages soient numérotées, qu'on puisse s'y référer plus facilement. Là, il n'y a pas de page. Enfin, en toute dernière page, annexe 8, je voulais savoir pourquoi il n'y a pas de détail du décaissement des flux de la trésorerie sur les opérations d'investissement.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Ici, c'est une synthèse d'un tableau que nous tenons de manière mensuelle. Pour l'annexe 8, nous avons document que nous renseignons chaque mois, et c'est la synthèse que nous avons ici, en tenant compte des grandes lignes. Ici, on ne pourrait pas détailler davantage les données.

Concernant le tableau 1, je voudrais savoir lequel. J'ai un exécuté à 938 et vous avez combien ?

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

À la quatrième page (puisque le document n'est pas numéroté), il est indiqué le taux d'exécution, notamment des crédits de fonctionnement.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Quel tableau ?

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

C'est marqué tableau 1 « Analyse des taux d'exécution du budget ».

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

C'est budgétaire. C'est la première partie de l'analyse du compte financier, c'est cela ? Vous avez une analyse de l'exécution du budget. Vous avez les prévisions et les réalisations. Puis, vous avez des taux d'exécution. En matière de fonctionnement, comparé à 2019, nous avons exécuté les dépenses de fonctionnement à hauteur de 74,55 %, et les crédits en personnel de 97,46 %. Cela peut s'expliquer, des cadres ont été recrutés en septembre et non en début d'année, et donc une partie de la masse salariale n'a pas été utilisée. En investissement, c'est un programme pluriannuel. Sur 2022, nous avons exécuté 48 %. Comparé à 2019 qui est une bonne année, nous avons exécuté...

**Monsieur le Président**

Madame, on ne vous entend pas...

**Madame Marie-Laure LOPEZ, DGS**

Une partie de la réponse, elle n'est bien évidemment pas exhaustive, c'est parce que nous avons disposé de la notification ministérielle et donc des subventions de l'État relativement tard, ce qui fait que forcément, cela ne peut pas être dépensé. C'est une des raisons.

Ensuite, ici, nous arrêtons les dépenses relativement tôt, au mois de novembre me semble-t-il. Ces deux raisons font que c'est difficile d'avoir un taux d'exécution à 100 %. Nous allons tendre à construire un budget un peu différemment et veiller à ce que les taux d'exécution soient un peu plus réguliers et un peu plus en amont. Mais pour cela, cela doit être lié à une volonté de dépense des subventions pensée suffisamment tôt. J'ai répondu mais c'est une partie de la réponse.

**Monsieur Philippe HUNEL, MCF**

Merci beaucoup.

**Monsieur le Président**

Nous allons pouvoir passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ?

**Monsieur Christophe AUDEBERT, BIATSS**

Je m'abstiens.

**Monsieur le Président**

Trois abstentions. Qui vote contre ? Très bien.

L'autre point, Madame l'agent comptable, c'est l'affectation du résultat de ces 5 millions.

**b) Affectation du résultat de l'exercice**

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

C'est l'affectation du résultat, Monsieur le Président. Je propose un report à nouveau.

**Monsieur le Président**

Avez-vous des questions sur cette proposition ?

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Je suis désolée, je n'ai pas compris.

**Monsieur le Président**

Madame l'agent comptable a proposé un report à nouveau.

**Madame Catherine CYRILLE, agent comptable**

Il y avait deux options : soit réserve, soit report à nouveau. Les réserves de l'établissement, quand vous regardez le compte, sont déjà suffisamment importantes. Donc, de façon à équilibrer les débits et les crédits du compte report à nouveau.

**Monsieur le Président**

Ce report à nouveau, je crois, est déficitaire de plusieurs millions, avec tous les déficits antérieurs que l'Université des Antilles et de la Guyane à l'époque actuelle a pu observer.

Sur ce point, d'autres questions ? Non. On va passer au vote sur l'affectation du résultat en report à nouveau.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui vote contre ? Merci beaucoup.

Il nous reste deux points dans cet ordre du jour.

**c) Tarification des locaux****Monsieur le Président**

Il s'agit maintenant de la tarification des locaux. Monsieur le Directeur des affaires financières va se charger des deux derniers points. Je ne pense pas qu'il y ait grand-chose à expliquer, mais il y aura peut-être des questions.

**Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

Bonjour à tous. Merci Monsieur le président. Effectivement, ce ne sera pas très long. Pour la tarification des locaux, nous avons repris les remontées des deux pôles, celles qui ont été validées en conseil polaire pour pouvoir faire un document unique sur l'ensemble de l'Université, dans lequel nous n'avons mis que des maxima et pas de minima, pour laisser une certaine latitude aux deux pôles pour pouvoir négocier leurs tarifs, revisiter, changer, négocier, revoir leurs éventuels tarifs.

Nous avons, par type de salle, un tarif maximum à la demi-journée, à la journée, et soir, week-end et jours fériés.

**Monsieur le Président**

Merci beaucoup. Avez-vous des questions ? Pas de question. On va passer au vote des plafonds.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces tarifs, ces plafonds sont adoptés à l'unanimité. Merci beaucoup.

Nous passons au point suivant.

**d) Acceptation et affectation d'un don complémentaire à l'opération « MT 180 secondes »****Monsieur Vincent SUBITS, DAF**

À l'instar du document qu'on avait déjà voté pour le précédent CA, un don supplémentaire d'une entreprise est arrivé. Pour pouvoir remettre ce don à l'un des lauréats de « Ma thèse en 180 secondes », il faut l'accepter en CA, tout simplement.

**Monsieur le Président**

Très bien. Là aussi, on a déjà eu l'occasion de faire le mois dernier. Pas de question ? Non.

Sur ce point, qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Ces dons sont acceptés à l'unanimité.

**[Sur la question posée par Madame ROMANA concernant les chiffres de la DOSIP](#)**



### **Monsieur le Président**

Avant de passer aux questions diverses, je vais céder la parole à Madame la vice-présidente du conseil d'administration qui voudrait faire un petit point sur un échange qui a eu lieu concernant le taux de réussite des formations ingénieurs après vérification.

### **Madame Laura CASSIN, MCF, VP CA**

Madame ROMANA est partie, mais ce n'est pas grave. Il convient de répondre comme elle a pu tenir des propos qui pourraient laisser planer un doute sur les chiffres qui ont été transmis par la DOSIP, en disant que la DOSIP prenne les bons chiffres. Je voudrais confirmer, après vérification et échange avec la responsable de l'observatoire de la DOSIP, que ce sont des chiffres exacts qui comprennent le taux de réussite du diplôme TOEIC. Lorsque nous remontons nos chiffres au ministère, nous prenons en compte la totalité des éléments et donc le TOEIC est pris en compte. Ce sont bien les chiffres de réussite des formations d'ingénieur.

### **Monsieur le Président**

Merci pour cette précision. Donc, les choses sont claires. L'observatoire ne s'est pas trompé. Les taux de réussite présentés en annexe du rapport d'activité de l'université sont exacts et conformes à la réalité et à la réglementation.

## **6) Questions diverses**

### **Question sur le rapport social unique**

#### **Monsieur le Président**

Concernant les questions diverses, il y avait une question sur le rapport social unique qui aurait disparu de l'ordre du jour. Ce rapport social unique a fait l'objet d'une discussion en comité social d'administration. Il s'agissait d'une simple discussion dans le cadre du dialogue social avec une discussion menée par la Directrice des Ressources humaines. Dans la mesure où il n'y a pas eu de vote puisque le document n'est pas finalisé, il n'est pas présenté au conseil d'administration puisqu'il doit d'abord être présenté au CSA.

### **Question sur la Cour des comptes**

#### **Monsieur le Président**

Concernant la Cour des comptes, en tant que chef d'établissement, je n'ai pas été informé d'une visite de la Cour des comptes dans les jours, semaines ou mois à venir. Donc, je ne peux pas vous répondre sur les motifs ou les dates de ces visites à venir, parce que je n'en suis pas informé.

Voilà, je vous remercie. Merci à tous de votre temps et je vous souhaite une bonne fin de matinée. Oui, Madame la DGS ? Ah, il y avait un autre point ? Désolé ! Je rouvre donc la séance. Je suis passé aux questions diverses sans traiter le point sur les affaires pédagogiques. Pardonnez-moi. Oui, Madame ROMANA ?

### **Retour sur la question posée par Madame ROMANA concernant les chiffres de la DOSIP**

#### **Madame Laurence ROMANA, PR**

Excusez-moi, je me suis absentée. Concernant les chiffres des formations d'ingénieur, j'invite la DOSIP à se rapprocher aussi bien de la scolarité de l'UFR SEN ou de nous avec les chiffres. Vous avez les noms, vous avez le taux de réussite, vous avez le taux d'inscrits. Nous ne sommes pas dans ces chiffres. J'en arrêterai là.

**Madame Laura CASSIN, MCF, VP CA**

Je vais quand même vous répondre si vous, vous arrêtez. Justement, Madame la responsable de l'observatoire m'a indiqué qu'elle a échangé avec vous et qu'elle vous a fait part de ces chiffres.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Impossible ! Impossible. Je m'inscris complètement en faux ! Complètement en faux ! Que ce soit clair.

**Madame Laura CASSIN, MCF, VP CA**

Eh bien, on peut se rencontrer, avec grand plaisir.

**Madame Laurence ROMANA, PR**

Voilà, merci.

## 5) Affaires pédagogiques : Demandes d'ouverture de diplômes

**Monsieur le Président**

Je fais donc marche arrière sur les demandes d'ouverture de diplômes. Avez-vous des questions sur ces diplômes qui ont été validés par les instances compétentes, à savoir les CFVU ? Pas de question. Nous allons les voter globalement.

Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne. Merci beaucoup. Ces diplômes sont validés.

Cette fois-ci je crois qu'on a épuisé l'ordre du jour et donc je peux valablement vous remercier de votre temps et vous souhaiter une bonne fin de journée.

*Fin de séance à..h..*